

IMMIGRATION

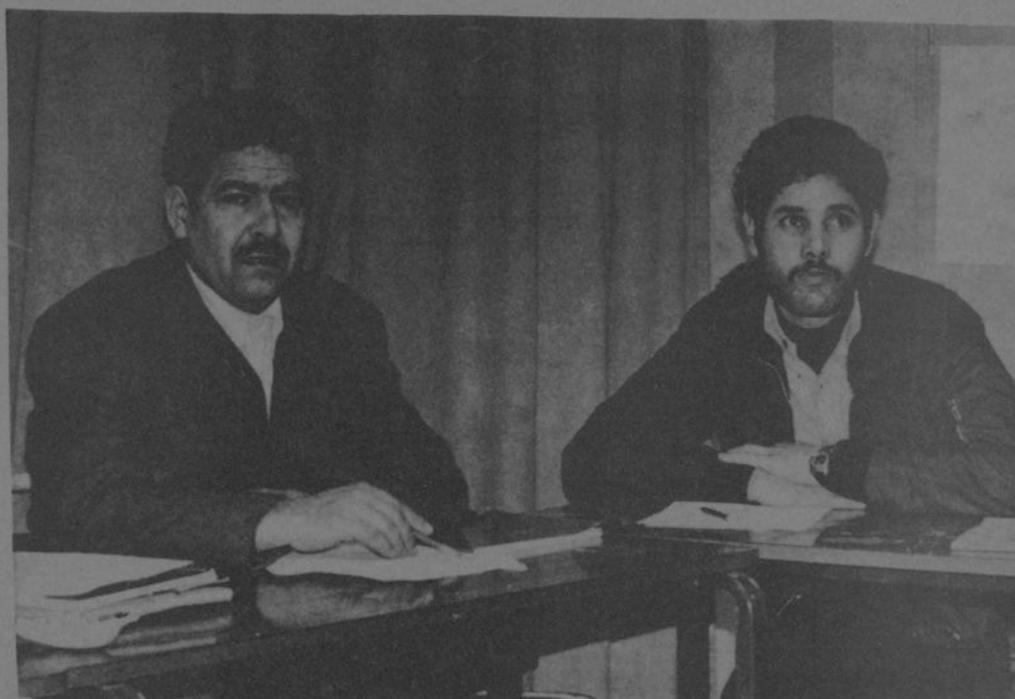


GRAFFITI

N° 21

N° SPECIAL

Les partis politiques
& l'immigration



● Bulletin interne

◀ avril 1981 ▶

ACCUEIL ET PROMOTION, 1 rue Affre, PARIS 18ème

Tél. : 255 44 64

SOMMAIRE :

<u>EDITORIAL</u>	p. 3
<u>LA REPONSE DES CANDIDATS</u>	5
. lettre de M. PINTON (UDF)	7
. Les 7 mesures pour l'emploi du candidat GISCARD	8
. déclaration du Parti socialiste	9
. 131 propositions de G. MARCHAIS	10
. lettre du P S U	11
<u>REMARQUES GENERALES SUR LES REPONSES DES MILITANTS</u>	12

CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION

1. Questions/Réponses	13
2. Réalités d'aujourd'hui	
- état actuel de la législation	14
- les clandestins, c'est qui ? Le cas des Haïtiens	17
- Trois façons d'être sans papiers	19
- sans papiers parmi d'autres, les ouvriers de la confection	20

LE LOGEMENT

1. Questions/Réponses	23
2. Réalités d'aujourd'hui	
- situation du logement des travailleurs immigrés	24
- l'expulsion du 89 rue Fondary	27
- à propos du marché libre du logement	28

LA FORMATION

1. Questions/Réponses	29
2. Réalités d'aujourd'hui	
- situation de la formation des travailleurs immigrés	30
- Alphabétisation et analphabétisme	33

LA SECONDE GÉNÉRATION

1. Questions/Réponses	35
2. Réalités d'aujourd'hui	
- la scolarisation et les jeunes immigrés	36
- propositions faites à la commission CHAZAL	37
- grève de la faim à Lyon	39
- Interview de 2 jeunes femmes, filles d'immigrés	40

CULTURE D'ORIGINE

1. Questions/Réponses	47
2. Réalités d'aujourd'hui	
- enseignement de la langue d'origine (jeunes et adultes)	48
- bilan d'une action en langue et culture d'origine à Stains en direction des enfants, par l'association SFM.	50

DROIT DE VOTE/DROIT D'ASSOCIATION

1. Questions/Réponses	53
2. Réalités d'aujourd'hui	
- le décret-loi de 1939, qu'est-ce que c'est	54



EDITORIAL

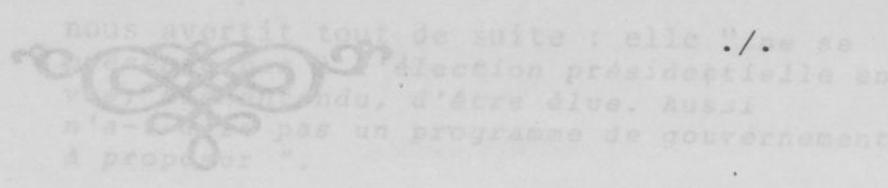
Comme vous pouvez le constater, les caractéristiques de ce dossier sont : une réponse par de belles paroles et ne semblent pas avoir grand chose de précis à proposer (c'est un sujet qui ne paye pas électoralement). Quant aux militants, leur générosité spontanée reste fidèle.

1974 : la circulaire MARCELLIN-FONTANET arrête l'immigration en France. 1979 : la politique du FAS tend à supprimer les crédits pour l'alphabétisation et à les transférer sur la formation-retour et provisoirement à la préformation. Janvier 1980 : promulgation de la loi BONNET. Juillet 1980 : circulaire Stoléru. Septembre 1980 : accord franco-algérien sur l'émigration. Décembre 1980 : Le P. C. utilise la notion de " seuil de tolérance ". Janvier 1981 : affaire des foyers St-MAUR et VITRY. Mars 1981 : 1 million et demi de chômeurs en France. En projet : la loi d'ORNANO sur le logement, l'entrée du PORTUGAL et de l'ESPAGNE dans le marché commun.....

Le 26 avril et le 10 mai, c'est dans ce contexte que les Français vont voter.

Pour les lecteurs d'Immigration Graffiti, les problèmes de l'immigration et les solutions possibles pourront peser lourd au moment du choix. C'est pourquoi, nous avons demandé aux candidats et à des militants de base de nous donner leurs points de vue sur 6 questions qui nous paraissent essentielles et dont la solution doit être politique. Ces 6 questions, formulées de manière crue, sont les suivantes :

- 1) Faut-il croire ceux qui affirment que la solution du chômage passe par le renvoi des immigrés ? N'est-ce pas hypocrite de fermer les frontières alors que l'économie française profite de la main-d'oeuvre à bon marché que sont les travailleurs sans papiers ?
- 2) Peut-on refuser de loger des immigrés dans un quartier sous prétexte qu'il y en a déjà " trop " ? Les immigrés ont-ils le droit de choisir leur lieu de résidence ?
- 3) Faut-il lier le droit à la formation d'un travailleur immigré à son retour dans son pays ? La formation, à qui faut-il la confier ?
- 4) Les jeunes immigrés - peut-on nier qu'en plus des problèmes des jeunes Français, ils en ont d'autres qui leur sont spécifiques ? Comment les prendre en compte ?
- 5) Assimilation ou droit à la différence ? Faut-il promouvoir les cultures d'origine ?
- 6) Droit de vote et droit d'association. Français et Immigrés, mêmes droits ? ?



Comme vous pourrez le constater vous-mêmes, les partis ont tendance à répondre par de belles paroles et ne semblent pas avoir grand chose de précis à proposer (c'est un sujet qui ne paye pas électoralement). Quant aux militants, leur générosité spontanée reste floue et ils ne semblent guère informés sur la situation actuelle des immigrés.

ACCUEIL ET PROMOTION n'a pas pris position dans la campagne. Le Comité de Rédaction ne le fera pas non plus.

Toutefois, nous espérons que ce numéro vous " informera " sur l'immigration aujourd'hui, qu'il pourra vous éclairer et provoquera chez vous réactions et débats. C'est toute son ambition et nous attendons (si vous le souhaitez) du courrier que nous publierons dans le prochain numéro (en juin).

Le comité de rédaction

N.B. Pour vous aider à vous retrouver dans ce journal et à y trouver ce qui vous intéresse :

Six questions essentielles, donc six chapitres : Le contrôle de l'immigration, le logement, la formation, la seconde génération, la culture d'origine, le droit de vote et d'association.

Pour chacun de ces 6 chapitres, vous trouverez 3 sortes de documents :

- 1.- Les questions que nous avons posées aux candidats et militants ainsi que leurs réponses ou non-réponses;*
- 2.- Une analyse de la législation et des pratiques actuelles, ou selon le cas de la situation actuelle, voire des statistiques.*
- 3.- Enfin, une illustration sous forme de témoignages, interviews, textes de réflexion, tracts, etc...*

Reportez vous de toute façon au sommaire détaillé au début du journal.

NOUS REMERCIONS TOUS LES AUTEURS DE DOCUMENTS CITÉS PEU OU PROU DANS CE NUMÉRO QUI, INVOLONTAIREMENT, ONT FAIT QUE CE NUMÉRO EXISTE. UN GRAND MERCI AUSSI À TOUS CEUX QUI ONT PRIS UN PEU DE LEUR TEMPS POUR RÉPONDRE À NOTRE QUESTIONNAIRE AINSI QUE LES BÉNÉVOLES QUI ONT BIEN VOULU LES CONTACTER...



Les réponses des candidats

- ◇ BOUCHARDEAU Un énorme dossier reçu au dernier moment (avec affiches, tracts, etc...) et lettre d'accompagnement (voir p.11) : "Je souhaite que la commission Immigrés du PSU puisse répondre précisément à vos 7 questions". Malheureusement, la parution d'Immigration Graffiti n'a pu attendre!
- ◇ CRÉPEAU Pas de réponse.
- ◇ CHIRAC Pas de réponse.
- ◇ DEBRÉ Pas de réponse.
- ◇ GARAUD Ce fut la première à répondre par une lettre vide...
 " compte-tenu de l'importance des problèmes que vous évoquez, ... souhaite y répondre publiquement au cours de sa campagne officielle ".
 Soyez donc attentifs aux discours et déclarations de Marie-France...
- ◇ GARAUDY Pas de réponse.
- ◇ GISCARD D'ESTAING Deux réponses nous ont été faites.
 - l'une signée personnellement de M. Giscard d'Estaing " j'ai pris personnellement connaissance de votre lettre ... me soumettant les préoccupations de votre association. L'importance des problèmes que vous évoquez impose un examen attentif auquel je procède dès à présent. Je ne manquerai pas de vous apporter très prochainement les éléments d'appréciation que vous pouvez souhaiter ".
 - l'autre en provenance de l'U.D.F. (qui apparemment déjà procédé à un " examen attentif " de l'immigration et dont vous trouverez la photocopie page 7
 Cette lettre est signée Michel Pinton, délégué général de l'UDF, et ne se cache pas de vouloir les renvoyer...
- ◇ LAGUILLIER nous avertit tout de suite : elle " ne se présente pas à l'élection présidentielle en vue, bienentendu, d'être élue. Aussi n'a-t-elle pas un programme de gouvernement à proposer ".

◇ KRIVINE

Pas de réponse.

◇ LALONDE

Pas de réponse.

◇ MARCHAIS

envoi d'un journal électoral : " Pour changer - 131 propositions " et un supplément à l'Humanité du 9 janvier " Non, aux ghettos d'immigrés ". (voir page 10)

A nous de chercher...

On y parle 3 fois des immigrés :

- à propos de l'emploi (des Français)

5ème proposition : stopper l'immigration officielle et clandestine ; coopération avec les pays d'origine " pour le retour au pays de ceux " qui le souhaitent ".

- à propos de " l'argent pour les travailleurs ".

28ème proposition : assumer le respect des droits sociaux des travailleurs immigrés et de leurs familles.

- à propos de l'auto-détermination des peuples des DOM-TOM

63ème proposition : la France doit cesser la politique colonialiste que subissent actuellement les peuples des DOM-TOM.

◇ MITTERRAND

Le bureau exécutif du P.S. a envoyé la photocopie d'une déclaration adoptée par lui le 11 février 1981. Une série de propositions est faite (voir page 9)





CANDIDAT GISCARD LES SEPT MESURES POUR

UNION POUR LA DEMOCRATIE FRANÇAISE

Le Délégué Général
LW/AB.6934 DG

ACCUEIL ET PROMOTION
1, rue Affre
75018 - PARIS

Paris, le 26 mars 1981

Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 23 mars dernier dans laquelle vous me demandez la position de l'UDF sur le problème de l'immigration.

Selon nous, il ne faut pas aborder la question de la présence des travailleurs immigrés sur le territoire français uniquement sous l'aspect économique. Il faut également tenir compte de la tradition d'accueil qui a été celle de la France depuis toujours. Notre pays a consenti de grands efforts en faveur des immigrés : l'ensemble des moyens mis en oeuvre a été multiplié par six depuis 1974. Aucun pays au monde ne peut se prévaloir d'un tel effort en faveur des étrangers vivant sur son territoire.

Aujourd'hui, compte tenu de la situation économique, les pouvoirs publics doivent poursuivre la politique qu'ils conduisent depuis plusieurs années et qui obéit à un triple impératif :

1. Arrêter une immigration massive qui pouvait s'expliquer en période de croissance massive mais qui ne se justifie plus.
2. Organiser et aider le retour des travailleurs étrangers - notamment des chômeurs - qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine.
3. Revaloriser le travail manuel pour inciter les Français à occuper les emplois qui ont été tenus depuis une dizaine d'année par des immigrés.

Cette politique qui est adaptée aux nouvelles conditions de la démographie et du développement économique de la France ne doit remettre en question ni la dignité des immigrés ni les traditions de l'accueil de notre pays.

Je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Michel PINTON

LES SEPT MESURES POUR L'EMPLOI DU CANDIDAT GISCARD

Giscard a ouvert sa campagne électorale le mardi 10 mars, par une émission " Le Grand Débat " sur TF1. Ce jour-là, il n'a pas encore dévoilé les détails de son plan contre le chômage. Cependant, quelques petites phrases pointent et nous donnent l'idée générale :

" Il y a en France, à l'heure actuelle 1.490.000 travailleurs émigrés. Ce qui est à peu près du même ordre de grandeur que la situation de l'emploi. 1.490.000. Il y en avait en 1973 1.725.000. Nous avons donc diminué l'émigration (moins de 135.000). Quand je parle des travailleurs émigrés, je mets à part les travailleurs émigrés européens : ceux de la communauté ou les candidats à l'adhésion, Espagnols et Portugais, c'est donc à l'heure actuelle, en dehors d'eux, 1.500.000 (1). Je considère que sur plusieurs années, et à partir d'UN SYSTEME UNIQUEMENT INCITATIF - la France ne va pas prendre des mesures naturellement brutales de départs de travailleurs immigrés qui sont installés et qui vivent dans notre économie - QUI EST ACTUELLEMENT EN PREPARATION, NOUS DEVONS POUVOIR REDUIRE CE NOMBRE EN QUELQUES ANNEES DE QUELQUES CENTAINES DE MILLE. "

Dans une déclaration à l'EXPRESS du 28 mars, le candidat GISCARD donne les détails de son plan contre le chômage. Sept actions, dont la deuxième dans l'ordre et, semble-t-il, la première numériquement, est " l'encouragement au départ des travailleurs immigrés et nouvelle politique du travail immigré " par l'augmentation du montant de l'aide individuelle au retour, des accords avec les principaux pays d'émigration et l'adaptation de la réglementation. (2)

Le programme de M. GISCARD D'ESTAING a le mérite d'être clair et net. On le voit dans lettre que nous a envoyé l'U.D.F. : avec lui, les immigrés savent à quoi ils pourront s'en tenir.

B.L.

(1) En 1975, on comptait 1.511.240 travailleurs immigrés, européens ou non. En 1976, les travailleurs étrangers se décomposaient ainsi : 811.500 Européens et 831.000 non européens.

Si l'on met à part les Européens, il faudrait donc mettre tous les autres à la porte ???

(2) . Après le fameux million, qui n'a pas produit beaucoup d'effets, on va donc augmenter la mise ???

. Un document de SOS-Refoulements dénonce la non-application de l'accord franco-algérien de septembre 1980, annoncé à grand fracas par la presse comme exemplaire à l'époque...

. Adaptation de la réglementation ??? Après la loi Bonnet, l'échec de la loi Stoléru qui, rejetée par le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel, est passée en circulaire, que cachent ces mots d'ADAPTATION A LA REGLEMENTATION ???

On est déjà à la limite de l'acceptable par le Conseil d'Etat et le Conseil Constitutionnel. Pourra-t-on aller plus loin dans le non respect des conventions internationales ???



I M M I G R A T I O N

DECLARATION adoptée par le BUREAU EXECUTIF du Parti Socialiste du
11 FEVRIER 1981, et remise aux journalistes lors de la Conférence de
Presse du 12 Février 1981 (au siège du P.S.).

La population immigrée représente en France plus de quatre millions de personnes. Travailleurs isolés, couples, enfants nés pour beaucoup d'entre eux dans notre pays ; ils vivent une situation d'insécurité et de rejet. Témoins muets de la dureté et de l'égoïsme de notre société, ils sont parmi les premières victimes de la crise et sont enfin désignés par la droite comme étant des fauteurs de trouble, dérangeurs qui encombrant et pèsent sur notre économie, alors qu'ils contribuent par l'apport de leur force de travail à notre richesse nationale. Les déclarations des ministres, la loi Bonnet, la circulaire Stoléru, les pratiques administratives répressives favorisent une montée du racisme et de la xénophobie.

Plus que jamais, la population immigrée a besoin de notre solidarité et de notre soutien politique. Le Parti Socialiste n'y manquera point ! Il considère la ségrégation raciale comme une forme exaspérée de la ségrégation de classe.

Dans son manifeste pour la campagne présidentielle, le Parti Socialiste rappelle l'essentiel de ses propositions et, en particulier :

- l'égalité des droits des travailleurs immigrés avec les nationaux sera assurée (travail, protection sociale, chômage, formation professionnelle) ;
- droit de vote aux élections municipales après cinq ans de présence sur le territoire français. Reconnaissance du droit d'association ;
- le plan fixera le nombre annuel de travailleurs étrangers admis en France. L'office national d'immigration sera démocratisé. La lutte contre les trafics clandestins sera renforcée.

Mais il est vrai que le pire des racismes serait de nier les difficultés que rencontrent de nombreuses municipalités dans les banlieues les plus populaires :

- absence de moyens budgétaires ;
- abandon des programmes de logement social ;
- développement et renforcement d'un habitat ségrégatif séparant les zones résidentielles et les zones surpeuplées où sont isolés les travailleurs et leur famille, formant des ghettos ;
- inadaptation de l'appareil scolaire.

La montée continue du chômage, particulièrement chez les plus jeunes, contribue à aggraver la tension sociale. Les sentiments d'angoisse et d'inquiétude peuvent alimenter un racisme latent et diffus.

La situation est grave et il n'est pas acceptable de se tromper d'adversaire en s'attaquant, comme le fait la direction du Parti Communiste, aux conséquences de la politique du pouvoir et non aux causes. Prendre en compte la réalité des difficultés que rencontrent les populations et les municipalités n'implique pas l'acceptation d'un soi-disant « seuil de tolérance ». Le Parti Socialiste refuse de se référer à une notion qui se veut « scientifique » mais qui n'exprime que le rejet des autres.

Compte tenu de la sédentarisation de fait de la population immigrée en France, la question fondamentale est de créer les conditions politiques de son insertion sociale.

Suite aux Journées Nationales « Collectivités Locales et Immigration », organisée les 6 décembre 1980 et 8 février 1981 par le Parti Socialiste et la Fédération Nationale des Elus Socialistes et Républicains, le Parti Socialiste a décidé une campagne s'appuyant sur cinq priorités par rapport auxquelles il a pris ou prendra des initiatives politiques significatives d'ici la fin 1981 :

- Structures municipales d'action (commission extra-municipales immigrés, offices municipaux des migrants etc...). Des Assises se tiendront sur ce thème avant la fin de l'année.
- Politique du logement. Une proposition de loi sera déposée en 1981, amenant une implantation plus large de logements sociaux.
- Mise en place des structures d'accueil et d'information, notamment en direction des femmes immigrées.
- Ecole (prise en considération de la dimension formation professionnelle et alphabétisation).
- Participation de l'Etat en fonction du volume des budgets communaux et départementaux d'aide sociale.

En luttant pour la défense des droits et de la dignité de la population immigrée, le Parti Socialiste lutte pour la défense des droits et de la dignité de tous les travailleurs.

131 propositions de Georges Marchais

5. Stopper l'immigration officielle et clandestine

Arrêter l'entrée en France de nouveaux travailleurs immigrés.

Établir une coopération avec les États d'origine pour les conditions de séjour et la qualification des immigrés ainsi que pour le retour au pays de ceux qui le souhaitent.

28. Assurer le respect des droits sociaux des travailleurs immigrés et de leurs familles

63. La France doit cesser la politique colonialiste que subissent actuellement les peuples des DOM-TOM.

Leur droit inaliénable à l'autodétermination doit leur être reconnu. Il doit pouvoir s'exercer dans des conditions de garantie de démocratie.

Il appartient à chacun d'eux de décider librement du statut de leur choix.

L'aide apportée à chaque DOM-TOM doit être globalisée pour permettre un véritable développement économique, agricole et industriel, la lutte contre le chômage, pour l'emploi, l'égalité des droits sociaux, l'épanouissement de leur culture originale et des libertés individuelles et collectives. Cela doit permettre de mettre un terme à la politique qui vide certains de ces pays de leurs forces vives.

En France, toutes les mesures sociales que je propose doivent bénéficier aux originaires des DOM. Les discriminations particulières qu'ils subissent dans leur travail, dans l'accès aux emplois qualifiés, doivent disparaître. Le droit au congé dans leur pays d'origine doit être reconnu. Il faut mettre un terme à toutes les atteintes à leur dignité, au racisme dont ils sont encore victimes de la part des patrons.

EXTRAIT
DE " POUR CHANGER "
LE DÉFI DE G. MARCHAIS

Huguette BOUCHARDEAU
 Candidate pour l'ALTERNATIVE à ACCUEIL ET PROMOTION
 1 rue Affre
 75018

Objet Les travailleurs immigrés en France
 Référence Votre numéro spécial de Immigration Graffiti sur les Présidentielles.

↓ Je souhaite que la Commission IMMIGRÉS du PSU puisse répondre précisément à vos 7 questions.

Dans cette attente je souhaite que vous trouviez l'écho de vos préoccupations dans

- mon contrat présidentiel §5 droit de vote,
 §6 abolition de toute discrimination,
- le PSU Documentation n°141 d'octobre 1980 "Les Immigrés aujourd'hui"
- le Programme auto-gestionnaire "Pour Vivre, Produire et Travailler Autrement" Syros, 1978. Pages 75 et 142.
- les affiches "Immigrés, mêmes droits" du PSU
 "Le racisme divise, le racisme tue"
 "Liberté, liberté"
 "Arrêtons le Massacre"

Ma candidature porte le témoignage des exclus de la vie politique : femmes, jeunes, régionalistes et autonomistes, travailleurs immigrés et peuples du Tiers Monde affamés par le gaspillage et le pillage.

Aidez moi à faire entendre cette voix pour une société différente qui accepte les différences,
 pour l'Alternative

Huguette BOUCHARDEAU

- pièces déjà envoyées
- + fiche "Ecole Formation" game dans TS hebdo 883 du 14 mars 80
 - + contrat présidentiel
 - + les 4 affiches
 - + dépliants couleurs + autocollants
 - + Appel Unien itain + Comité de soutien

REMARQUES GÉNÉRALES SUR LES RÉPONSES
DES MILITANTS

Les questionnaires ont provoqué des débats souvent animés auprès des personnes interviewées... et jusqu'à la commission extérieure de l'association et le comité de rédaction.

Les militants (de gauche et d'extrême-gauche) contactés ont eu souvent une solidarité de principe et une bonne volonté évidente... mais force est de constater qu'ils connaissent mal les problèmes des immigrés, voire les immigrés eux-mêmes. Ils sont également peu informés des positions officielles de leur parti ou (surtout certains militants du P.S.) les perçoivent de façon généralement optimistes... Beaucoup également ignorent la législation (en particulier l'entrée en France et le projet de loi d'Ornano).

A l'intérieur et à l'extérieur d'ACCUEIL, il y a donc une INFORMATION à faire et un PROCESSUS DE REFLEXION A ENCLENCHER.

C'est ce à quoi voudrait contribuer cet " Immigration Graffiti " et même si nous n'avons pas pu (et aurions aimé) contacter davantage de militants (P.C. dans la ligne... et U.D.F. en particulier) (1), nous pensons que tel qu'il est, il peut être utile - bien plus que bien des discours électoraux de campagne présidentielle.

Le Comité de Rédaction

(1) militants contactés : P.S., P.C. (dissidents), Mouvements écologistes, L.C.R., O.C.I., O.C.F., C.N.T., P.S.U., L.O.)

A noter qu'en ce qui concerne la majorité, un seul militant (RPR) a pu être contacté, faute de possibilités : personne ne connaissait de militants... Mais comme cette personne a bien voulu répondre avec précision et qu'elle nous semble représentative de son parti, elle sera citée largement.



1. Questions - Réponses

Dans cette période de crise économique, quelle est votre opinion sur la situation de l'immigration en France :

Souhaitez-vous son non-contrôle ? sa stabilité ? sa réduction ? Que souhaiteriez-vous comme attitude envers les sans-papiers (ceux qui sont en France depuis longtemps et qui souvent travaillent plus ou moins clandestinement, ceux qui continuent d'arriver, les membres des familles venus avec un simple passeport et qui ne repartent pas) ? En ce qui concerne les chômeurs immigrés, quelle devrait être la règle lors du renouvellement de leurs titres de séjour ? Que pensez-vous des retours au pays d'origine ? Etes-vous pour les encourager ? Si oui, par quels moyens et dans quelles conditions ?

A) LES PARTIS

Parti communiste : stopper l'immigration officielle et clandestine.

Parti socialiste : le plan fixera le nombre annuel de travailleurs étrangers admis en France. L'ONI sera démocratisé, la lutte contre les trafics clandestins sera renforcée.

U.D.F. : arrêter une immigration massive qui pouvait s'expliquer en période de croissance massive mais qui ne se justifie plus. Organiser et aider le retour des travailleurs étrangers - notamment des chômeurs - qui souhaitent rentrer dans leur pays d'origine. Giscard à TF 1 : réduire ce nombre de quelques centaines de mille.

B) LES MILITANTS

En ce qui concerne les militants (de gauche), deux types de réponses sont les plus fréquentes :

- prise de position spontanée et rapide en faveur du non-contrôle et de la régularisation de tous les " sans-papiers " sans exception. (deux seulement sont pour la réduction de l'immigration)
- interrogations et références aux causes de l'immigration et aux problèmes du tiers-monde : " il faudrait travailler ensemble à la création d'emplois dans les pays d'origine " ;

L'ensemble est souvent facile mais plutôt sympathique.

Citons aussi la réponse du militant RPR contacté :

" Pour des raisons humanitaires évidentes, on souhaiterait une stabilité de l'immigration. Malheureusement notre pays vit une crise économique et une réduction de l'immigration doit s'opérer. (...) Cette réduction doit s'opérer suivant une politique globale (à long terme) d'incitations et de propositions. (...) Le travail clandestin n'étant pas l'apanage des travailleurs immigrés, il faudrait d'abord poser le problème du travail clandestin en général. L'arrivée de nouveaux travailleurs est possible si elle répond aux besoins de notre économie. (en ce qui concerne les chômeurs) Il faut bien concevoir que l'intérêt de la France n'est pas de laisser prolonger indéfiniment une situation d'oisiveté et d'assistance du travailleur immigré, le retour au pays doit être envisagé. "



14 2. Réalités d'aujourd'hui

Dans les années 1965-1975, la FRANCE faisait son boom économique, en grande partie grâce à la main d'oeuvre immigrée, bon marché. De nombreux étrangers rentraient avec un visa touristique, trouvaient sans difficulté du travail et faisaient relativement facilement transformer leur visa touristique en carte de séjour. Même dans le cas où ils n'avaient pas de papiers en règle, l'administration régularisait leur situation.

A partir de 1976, la chute de la croissance a fait changer l'analyse du gouvernement. Les immigrés ne seront plus le moteur du boom économique, mais des gêneurs qui alourdissent les charges. Aussi l'immigration a-t-elle été brusquement stoppée. On ne délivre plus de nouvelles cartes de séjour, ni de nouvelles cartes de travail. Seuls peuvent rester ceux qui sont déjà en France et qui ont un travail.

Pour les autres, une nouvelle législation et une nouvelle réglementation vont essayer de leur rendre la vie plus difficile pour les inciter à partir. C'est le but de la loi BONNET et de la circulaire STOLERU (qu'il a renoncé à faire passer comme loi).

Etat actuel de la législation

Dans l'état actuel de la législation française et des pratiques de l'administration et de la police, il y a six principaux cas possibles pour un étranger qui veut rentrer en France

■ PREMIER CAS : VISA TOURISTIQUE

- ressortissants d'un pays de l'EUROPE DES 10 (CEE)
ils peuvent rentrer en France sur simple présentation d'un passeport.

- ressortissants de CERTAINS PAYS ayant conclu des accords avec la France (en Europe, et puis Congo, Centreafrique, etc...)

ils rentrent aussi avec une simple carte d'identité ou un passeport sans visa.

- autres pays

Légalement, la police des frontières ne devrait demander que le passeport avec ou sans visa selon le pays.

En fait, elle exige souvent des " garanties de rapatriement " (billet de retour, attestation prouvant qu'on a assez d'argent...)

Et arbitrairement, elle refoule ainsi des candidats à l'entrée, en leur faisant prendre le bateau ou l'avion du retour. Cette pratique illégale a fait l'objet d'un recours en conseil d'état (voir votre *Immigration Graffiti*, n° 20, page 16). C'est le REFOULEMENT ABUSIF.

A l'expiration des 3 mois, on peut se présenter à la police pour obtenir une prolongation du visa, mais le plus souvent, c'est le " REFUS DE SEJOUR " et il faut quitter la France dans les 8 jours. Sinon, on devient clandestin. (Pour avoir la prolongation, on exige généralement un certificat de travail, et pour trouver du travail, il faut avoir une carte de séjour... c'est le cercle vicieux).

Une dangereuse grand-mère

Mme Annie-Marie Bernhard, de Mulhouse, nous écrit :

J'étais invitée récemment dans une famille de musulmans français, à l'occasion du mariage d'une de mes anciennes élèves.

La grand-mère de la mariée aurait dû être présente à la fête. Or, la veille, elle avait été renvoyée à son arrivée à l'aéroport de Marseille par les autorités françaises. Motif : elle était restée plus de trois mois en France en 1978. Son passeport en portait la trace.

Le petit-fils de cette femme était venu l'attendre à l'aéroport. Il a montré à la police qu'il était Français, lui... La police a été intraitable. La grand-mère, Mme Guemeri Taouza, n'a pas eu le droit de suivre son petit-fils.

Extrait du Monde 10.7.79
cité par SOS-Refoulement



DEUXIÈME CAS : VENIR EN FRANCE POUR SE FAIRE SOIGNER

Il faut une prise en charge par la Sécurité sociale française.

TROISIÈME CAS : REGROUPEMENT FAMILIAL

Les étrangers travaillant et résidant en France peuvent faire venir leur famille (femme et enfants de moins de 18 ans) en France à 4 conditions :

- habiter en France depuis plus d'un an.
- avoir un logement répondant à certaines normes concernant sa superficie.
- avoir des ressources régulières supérieures au SMIC.
- certificats de visite médicale.

Un dossier doit être déposé, contenant ces 4 types de pièces, avant l'arrivée de la famille. C'est la procédure d'introduction. Si la famille est entrée avec un visa touristique, il faut déposer le dossier complet avant l'expiration des 3 mois. Sinon, la famille devra retourner au pays...

La règle générale est que la famille entrée en France par cette procédure N'A PAS LE DROIT A LA CARTE DE TRAVAIL. (sauf quelques cas particuliers, accord bilatéral avec le Portugal, réfugiés politiques, etc...)

M. Alboufarissi est marocain. Il travaille chez Citroën, à Clichy, où il est délégué C.G.T., et cela fait plus de seize ans qu'il vit en France. Sa femme étant enceinte, il demanda au début de 1980 l'autorisation de la faire venir. Tout en remplissant les papiers, il « retapa » l'appartement dont il était propriétaire et qu'il occupait alors. Il alla même jusqu'à peindre l'entrée en rose (une couleur qui lui rappelle son pays) pour que les enquêteurs de la direction de la réglementation pour le regroupement des familles oublient les murs délabrés, la petite cour sale et malodorante que l'on doit traverser pour parvenir à l'appartement, l'absence de cabinet de toilette et les sanitaires sur le palier. L'autorisation fut accordée et la famille fut réunie, mais, en voyant sa femme et son fils, M. Alboufarissi n'eut pas le courage de les garder dans ce logement et s'empressa d'en louer un autre plus petit, certes, mais plus agréable, avec toutes les commodités et un meilleur environnement.

C'était ne pas connaître l'administration. Qui dit changement d'adresse dit nouvelle enquête, et les enquêteurs ne virent qu'une chose : l'exiguïté du lieu.

Le nouvel appartement de l'ouvrier marocain est, en effet, d'une superficie inférieure à celle prévue par un décret du 26 avril 1976 et une circulaire du 19 juillet 1976 sur la procédure du regroupement des familles. Il devrait avoir plus de 35 mètres carrés et n'en fait que 23.

Le Monde (extraits)
12.3.81

■ QUATRIÈME CAS : RÉFUGIÉS POLITIQUES ET PERSONNES DU SUD-EST-ASIATIQUE

Ca ne concerne pas beaucoup de monde : 1.000 entrées du Sud-Est asiatique par mois en France. Et l'OFPRAM refuse de plus en plus le statut de réfugié politique (voir l'article p.).

■ CINQUIÈME CAS : ÉTUDIANTS

Ils entrent en France comme des touristes. Dans les trois mois, ils doivent déposer un dossier :

- inscription dans une université
- preuve qu'on a de quoi subvenir à ses besoins (soit une bourse, soit un extrait de compte bancaire avec 8.000 FF pour l'année).

■ SIXIÈME CAS : ENFANTS VENANT A NAITRE EN FRANCE

Si les étrangers ne représentent que 7 % de la population résidant en France, les naissances intervenant dans les familles étrangères ont représenté en 1980, 14 % des naissances en France. Ces jeunes entre 16 et 18 ans choisissent entre la nationalité française et leur nationalité d'origine.

Cas supplémentaire

Il faut aussi parler des citoyens français des DOM-TOM qui ont un passeport français mais dont la terre d'origine ressemble plus à un pays du tiers-monde qu'à un département français... Leur entrée en France est libre, du point de vue juridique.

Immigration 79: la Méditerranée bloquée

L'émigration traditionnelle en provenance des pays méditerranéens (plus de 100.000 travailleurs permanents par an dans les années 1970-1973) a disparu. Près de 18.000 travailleurs sont entrés en France en 1979, plus leur famille. Pour 47% ils viennent des pays de la Communauté européenne et pour 30%, ce sont des réfugiés venus d'Asie du Sud-Est ou d'Europe de l'Est.

Les statistiques du ministère du Travail indiquent que l'immigration en France a atteint en 1979 le plus bas niveau observé depuis la suspension des entrées de travailleurs étrangers en juillet 1974 : 56 700 personnes soit 5 % de moins qu'en 1978 et 27 % de moins qu'en 1977. Plus des deux tiers est représentée par l'immigration familiale qui s'est poursuivie sans restriction après l'annulation en décembre 78 par le Conseil d'Etat d'un décret gouvernemental qui voulait la limiter. Le dernier tiers comprend trois composantes depuis 1974 (jusqu'en septembre 1973 les

travailleurs algériens, porteurs d'une carte de l'Office national algérien de la main-d'œuvre, composaient une quatrième catégorie. A cette date l'émigration a été suspendue à l'initiative des autorités algériennes).

Les travailleurs originaires de la CEE représentent 47 % de l'immigration totale en 1979 : quelques trois mille Italiens, deux mille Britanniques et 1290 Allemands. Notamment dans le bâtiment et les travaux publics.

L'immigration en provenance des pays dans lesquels est implantée une mission de l'ONI - Office national d'immigration - a

profondément diminué : 937 entrées en 1979 (au lieu des 120 000 par an en moyenne au début des années 70) soit à peine 5 % du total des travailleurs permanents : 232 Portugais, 200 Marocains, 184 Turcs, 158 Espagnols, 92 Tunisiens, 71 Yougoslaves.

Les autres travailleurs (8288 personnes) contrôlés par l'ONI sont pour les deux-tiers des réfugiés. Pour la plupart Vietnamiens, Laotiens et Khmers, mais aussi 553 Latino-Américains et 538 Européens de l'Est. Ces réfugiés représentent 30 % de l'immigration en 1979.

LES 3 FAÇONS D'ÊTRE SANS PAPIERS...

Les CLANDESTINS, c'est QUI ?

ENTRER EN FRANCE DANS DES CONDITIONS ILLEGALES

le cas des HAITIENS

Depuis des années, des Haïtiens quittent leur pays. Jusqu'à présent ils allaient sur des bateaux de fortune le plus souvent, vers les pays voisins : USA, Iles Bahamas (Nassau), Canada... Ils sont estimés à 500.000 aux USA, 300.000 travaillent à Saint-Domingue dans les plantations de canne-à-sucre et dans des conditions très dures.

Mais peu à peu les pays assaillis par ces " boat people " des Antilles ferment leurs frontières, et même rejettent à la mer ou renvoient à leur pays d'origine ces visiteurs indésirables et clandestins, et ce sans ménagement et sans se préoccuper des conditions de réception de ces gens-là à leur retour au pays.

Alors, comme on ne les accueille plus dans les pays voisins et que leur pays est toujours aussi invivable, et même que la situation empire, alors ils cherchent toujours plus loin. Ils viennent maintenant vers la France, ce beau pays de rêve, où l'on a parlé Liberté et Droits de l'Homme. (...)

Jusqu'à il y a quelques mois, on venait par Air France, via la Guadeloupe. Mais depuis novembre, la France exige un visa pour tout Haïtien venant en France. Et elle ne l'accorde que sur contrôle, bien sûr. Alors, les émigrés ont trouvé une autre route, par la Belgique, qui ne demande pas une telle formalité. Et de Bruxelles, de dévoués taxi-man les conduiront généreusement à Paris pour 2.000 francs français. Ils se retrouvent alors clandestins et plumés à Paris. (...)

Parmi eux, il y a deux clans : les émigrés sans papiers et les demandeurs de statut de réfugié politique.

Les premiers, bien qu'ils auraient les motifs nécessaires, ne demandent pas l'asile politique par peur de ne pouvoir retourner de sitôt au pays, ou de représailles sur les membres de leur famille. Alors, ils resteront clandestins, sans papiers, travaillant au noir, si un travail se présente.

Les seconds vont demander le statut de réfugié politique car effectivement, il y a des causes sérieuses de persécutions, d'emprisonnement qui ont motivé leur départ. (...) Oui, mais aujourd'hui, la conjoncture n'est pas bonne, il y a trop d'immigrés chez nous.

C'est ainsi qu'actuellement le service de l'OFPRA (Office Français de Protection pour les Réfugiés et Apatrides) refuse systématiquement un rejet à toute demande de statut de réfugié politique. (...)

Beaucoup d'entre eux sont logés dans des chambres d'hôtel ou de bonnes au dernier étage de certains immeubles. Dans des pièces de 10 m², ils s'entassent à trois, quatre ou même cinq. Et cela pour un loyer de 700-800 francs par mois pour une pièce sans confort. Mais que dire quand on est clandestin ? On est vulnérable.

La plupart d'entre eux n'ont pas de travail. Quelques uns touchent l'indemnité forfaitaire des ASSEDIC : 750 francs par mois. Beaucoup n'ont absolument aucune ressource.

(...) Un proverbe créole résume bien leur situation :
NOUS COURIONS DERRIÈRE L'EAU, NOUS SOMMES TOMBES DANS LA RIVIÈRE.

Extraits d'un article de

SANS FRONTIÈRES

(n° 15 " Haïti, en route vers la liberté "
de Jimaire)

(le titre ici est de notre fait).

SANS FRONTIÈRES N° 15

Trente-deux associations s'inquiètent de la « dégradation du droit d'asile » en France

Trente-deux associations ont décidé d'alerter l'opinion contre la « dégradation du droit d'asile » en France. Ces associations ont décidé de « tout mettre en œuvre » pour défendre « les droits des réfugiés », en application de la convention de Genève de 1951. Elles demandent : « Le droit d'accès au territoire pour tout homme qui s'affirme menacé et demande l'asile politique ; le droit pour tout demandeur d'asile à une étude approfondie et individuelle de son dossier par l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), sans discrimination a priori ; le maintien du droit au séjour, au travail et à l'ensemble des droits sociaux pendant toute la durée de la procédure. »

LE MONDE, 17 mars 1981

Ce qui fait partir les Haïtiens

A moins d'être globe-trotter ou touriste, on ne quitte pas son pays par plaisir. Sinon pour un moment bien délimité. Quitter son pays, s'exiler, c'est un échec dans une vie humaine. C'est une déchirure dans les familles et les esprits. Il faut déjà poser cette base pour comprendre la situation de ces gens obligés de partir.

Pour comprendre le pourquoi de tels départs, quelques chiffres sur la réalité haïtienne, peuvent nous aider.

— Haïti est peuplé de 5 millions et demi d'habitants.

— Il y a un million d'Haïtien à l'étranger.

— 65% de la population est en chômage ou sous-employée.

— 75% des exploitations agricoles ont moins de 3ha.

— 1,15% de la population possède 66% des terres cultivables.

— 300 000 familles paysannes sont sans terre.

— 8 enfants sur 10 ne sont pas scolarisés.

— 90% des gens sont analphabètes.

— Le taux de mortalité infantile est de 170 pour mille.

— Un enfant sur deux meurt avant l'âge de 4 ans.

— 34% des enfants souffrent de malnutrition au premier degré.

— 61% des Haïtiens ont un revenu annuel équivalent à 300 francs par tête.

LES 3 FAÇONS D'ÊTRE SANS PAPIERS...

● ENTRER EN FRANCE DANS DES CONDITIONS ILLÉGALES

1. Les Haïtiens (voir p.) qui fuient actuellement leur pays ravagé par la misère et le régime politique, et qui cherchent refuge en France.
2. Les jeunes Algériens nés en France, qui sont expulsés dans leur pays où ils se sentent parfaitement étrangers, incapables de s'y adapter et qui rentrent clandestinement en France

(75 % d'après la commission publique anti-expulsion, ALGER 1980, CIEMM)

● ENTRER EN FRANCE AVEC UN VISA TOURISTIQUE , ET ON RESTE EN FRANCE AU-DELA DES 3 MOIS

C'est un cas fréquent depuis 1976, puisqu'on ne donne plus de cartes de séjour ni de travail aux nouveaux arrivants.

Ce sont surtout des hommes jeunes qui quittent leurs pays trop pauvres pour tenter leur chance en France. Nous en connaissons tous : Sénégalais, Maliens, Turcs, Yougoslaves, Mauriciens... Ils trouvent du travail clandestin dans la confection, dans la restauration, sur des domaines agricoles... où ils se font exploiter puisqu'ils sont en situation de faiblesse.

● TRAVAILLEURS DONT ON NE RENOUVELLE PLUS LA CARTE DE SÉJOUR

Cas de plus en plus fréquents.

Même pour ceux qui ont un travail et une carte de séjour d'un an ou de trois ans, lorsque celle-ci arrive à expiration, la préfecture peut ne pas la renouveler, si dans le département, il y a du chômage... Ainsi, un travailleur qui aura fait 10 ou 15 ans dans une entreprise française payant ses cotisations de Sécurité Sociale, ayant ses amis ou des parents en France... peut SE FAIRE EXPULSER ARBITRAIREMENT.



Il est impossible de faire des statistiques sur le nombre des clandestins en France. Ce qui est sûr, c'est que dans le prêt-à-porter, ça représente plus de 10 % de la production française qui vient des ateliers clandestins. Et il y a tous les autres clandestins... Le travail clandestin en France représente une proportion non négligeable de la production dans certains secteurs. Ces travailleurs clandestins sont payés au-dessous du SMIC, ont des horaires démentiels, n'ont pas de Sécurité sociale et ne peuvent se défendre. Ils permettent donc des économies substantielles de main-d'oeuvre et c'est tout un secteur de l'économie française qui profite.

On peut donc se demander si les réglementations récentes refusant les cartes de séjour aux nouveaux arrivants et permettant le non-renouvellement des autres, n'a pas pour but de " FABRIQUER DES SANS PAPIERS " qui serviront à faire fonctionner certains secteurs de l'économie française. Car si le gouvernement voulait arrêter ce nouveau phénomène de l'apparition d'un sous-prolétariat immigré clandestin, il ne fermerait pas les yeux sur 1.000 entreprises clandestines en plein coeur de Paris...

SANS PAPIERS PARMIS D'AUTRES...

Les ouvriers de la confection.

Cette interview a été réalisée par la M.T.I. (Maison des travailleurs immigrés) avec quelques Turcs de la confection à Paris. Cette interview a été faite en turc puis traduite avec plusieurs personnes, ce qui en explique la forme parfois maladroite.

(les intertitres sont de notre fait).

LE DÉPART

MTI - pour quelles raisons as-tu décidé d'émigrer ?

- après mes études au lycée, je n'ai pas trouvé de travail. Ma famille était très pauvre. Je suis parti en Europe pour trouver du travail. Cela fait deux, trois ans que je suis en France, sans papiers. Toujours les mêmes problèmes...

MTI - que savais-tu de la France avant ton départ ?

- je ne savais pas beaucoup de choses. Par contre, les camarades qui étaient déjà en France, disaient que la France était riche...

MTI - en quelle année es-tu arrivé en France ?

- en 1979.

MTI - comment es-tu venu ?

- par train.

MTI - as-tu eu des difficultés pour passer ?

- pas beaucoup. Il n'y avait pas à cette époque de visa.

LES DÉBUTS DE LA VIE EN FRANCE

MTI - et toi, pareil ?

- non. Je ne suis pas venu dans la même situation. Des copains de la confection étaient venus en Turquie en vacances et disaient : " tu gagneras avec le métier... ".

Je suis depuis 3-4 ans à Paris maintenant. J'ai tout vendu en Turquie ! Même mes droits !

MTI - *Pour l'hébergement ? Où as-tu été hébergé ? un ami ? de la famille ?*

- Je ne connaissais personne. On était deux. La chambre d'hôtel, même pour deux, c'était trop cher...

MTI - *Au bout de combien de temps, as-tu trouvé un employeur de la confection ?*

- Je n'ai pas trouvé facilement.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES CONTRÔLES DE POLICE

- je me suis retrouvé chez un copain, lui-même dans la confection. J'ai travaillé 5 à 6 jours chez un employeur turc lui-même clandestin. Ensuite, chez un patron français.

Je gagnais 1.500 par mois, puis entre 1.500 et 2.000 francs. Le samedi, le dimanche on travaille. Le matin, on commence à 8 heures jusqu'à 20 heures. On n'a pas d'heures supplémentaires.

MTI - *Y a-t-il des accidents du travail ?*

- non. pas souvent, presque pas.

MTI - *où se situe ton atelier ?*

- au rez-de-chaussée. Mais des amis travaillent à la cave et d'autres au 7ème étage, sans eau, rien.

On va au boulot à pied. Il faut faire le driblage au Sentier pour éviter la police...

MTI - *vous arrive-t-il de vous déguiser pour échapper aux contrôles ?*

- on fait ça souvent. On s'habille bien, on se coiffe bien, pour éviter physiquement le contrôle...

MTI - *tu as eu des problèmes de contrôle ?*

- Un jour, on est entré dans le métro à deux ! Montrez-moi vos papiers... le passeport pas valable... non prolongé ! On est allé au commissariat 24 heures. On nous a bien fichés et relâchés.

LA LUTTE POUR LES PAPIERS

MTI - *Ce doit être dur de se battre lorsqu'on est sans papiers ?*

- C'est très difficile de lutter. Notre situation juridique : clandestin !

On travaille 15 heures par jour. Au début, on a demandé des choses, mais le patron nous a mis dehors...

A cette époque, la lutte n'était pas encore engagée. Gagner sa vie en Europe, c'est très dur.

MTI - *As-tu obtenu tes papiers ?*

- non pas encore.

MTI - *pourquoi ?*

- j'ai déposé mon dossier, mais sans réponse.

MTI - *y en a-t-il parmi vous qui ont eu des papiers ?*

- oui, moi, j'ai eu mes papiers.

MTI - *Tu peux me raconter comment ?*

- Peut-être êtes-vous au courant de notre lutte. Au début, il y a trois quatre ans, les travailleurs turcs étaient inorganisés, isolés, chacun dans ses problèmes.

Mais depuis 1979, il y a eu la grève de la faim de 14 turcs : une lutte très dure, très longue. Des amis travaillent avec vos syndicats et des organisations immigrées, ensemble.

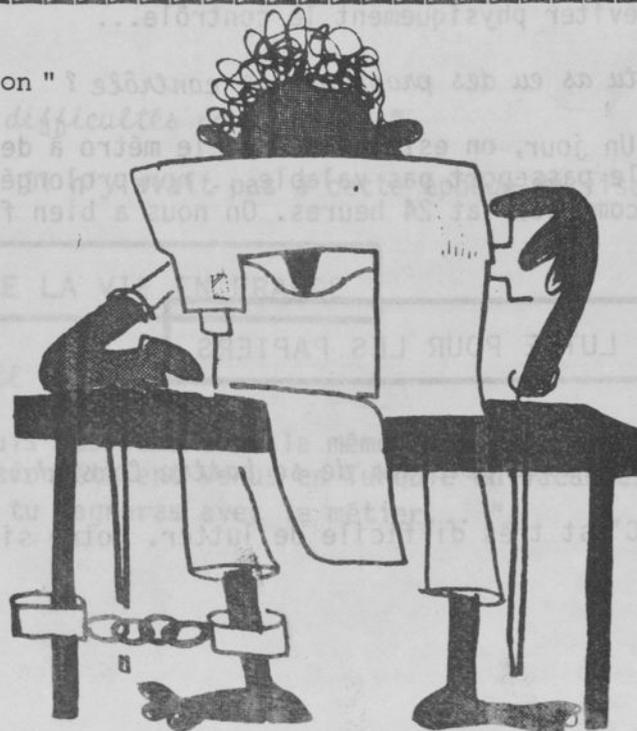
MTI - *Est-ce que beaucoup de Turcs ont eu des papiers ?*

- Ceux qui ont déposé des dossiers, en ce qui concerne les Turcs, environ 2.000 ont eu leurs papiers, mais il en reste 1.000, 1.500 qui n'ont encore rien eu...

MTI - *allez-vous continuer la lutte avec les autres camarades pour obtenir les papiers ?*

Si on peut s'organiser entre nous et entre différentes nationalités, on pourra. Ce sera dur mais on est prêt. On est prêt à participer même si on a des papiers aujourd'hui. Au départ, on était tous dans le même cas.

in " Alphabétisation et Promotion "
n° 96 de août-sept. 80



LE LOGEMENT

1. Questions - Réponses

On a beaucoup parlé ces derniers temps des concentration immigrées dans certaines banlieues,

- que signifie pour vous la notion de " seuil de tolérance " ?

Le logement est souvent pour les immigrés - comme pour les nationaux - un souci constant,

- à votre avis, quelle politique devrait-on promouvoir ? et devrait-il y avoir une politique du logement spécifique en faveur des familles immigrées ?

- Connaissez-vous le projet de loi d'Ornano ? Qu'en pensez-vous ?

A) LES PARTIS

Parti communiste : " Les communistes proposent : Non aux ghettos d'immigrés !

(...) Quand la concentration devient très importante - ce qui n'a rien à voir, soit dit au passage, avec la notion non scientifique et raciste d'un prétendu " seuil de tolérance dont nous ne parlons jamais - la crise du logement s'aggrave ; les HLM font cruellement défaut et de nombreuses familles françaises ne peuvent y accéder. Les charges d'aide sociale nécessaire pour les familles immigrées plongées dans la misère deviennent insupportables pour les budgets des communes peuplés d'ouvriers et d'employés " (extrait de *Non aux Ghettos d'immigrés*, supplément à *l'Humanité* du 9.1.1981).

Parti socialiste : (à propos du seuil de tolérance) Le PS refuse de se référer à une notion qui se veut " scientifique " mais qui n'exprime que le rejet des autres. (à propos du logement) Une proposition de loi sera déposée en 1981, amenant une implantation plus large de logements sociaux.

Les autres partis, à notre connaissance, n'ont pas fait de déclaration officielle.

B) LES MILITANTS

Les réponses sont plutôt réconfortantes. Les militants perçoivent quasi tous le seuil de tolérance comme une notion raciste et se prononcent pour une politique générale de logements à faible loyer. Seul le militant RPR se prononce sur le seuil de tolérance : " Une récente étude nous révélait que le seuil de tolérance doit être d'environ 10 % dans chaque ville, quelle que soit sa capacité ". Mais par ailleurs, il pense que " le prix des loyers en foyer est totalement disproportionné par rapport au confort proposé ", et aussi qu'il ne faut pas " tomber dans l'excès inverse qui consiste à servir les demandes de logement des travailleurs immigrés en priorité. "

Mais la grande révélation est là où l'information reste à faire : c'est le projet de loi d'Ornano. Personne ne la connaît...

" Je ne la connais que très imprécisément " ; " Non, mais je devrais, c'est un défaut dans ma formation de militant "

jusqu'à notre militant RPR qui nous confie " Michel d'Ornano a parfois des idées et des projets, mais l'expérience démontrant que ceux-ci aboutissent peu, je ferai en conséquence abstraction de cette question ", ce qui du reste est réconfortant puisque ce projet restera peut-être un projet....

2. Réalités d'aujourd'hui

● Dans le MARCHE PRIVE du logement, les immigrés occupent 84 % des hôtels meublés et 72 % des appartements meublés. Ils se partagent aussi les logements modestes, les chambres de bonnes et certains immeubles insalubres où ils cohabitent avec des vieillards français aux faibles ressources. Outre les garnis et les hôtels meublés, le marché privé auquel les immigrés sont confrontés se caractérise par l'importance d'un parc insalubre, royaume des *marchands de sommeil* de toutes sortes. Le logement fourni par les employeurs est de même nature : 46 % des baraquements et 41 % des logements de fortune occupés par des immigrés sont attribués par l'intermédiaire du patronat.

Une autre caractéristique de l'habitat des immigrés est son surpeuplement. Selon une enquête du Ministère de l'Équipement : 78 % des logements qu'ils habitent sont surpeuplés contre 43,6 % pour l'ensemble de la population ouvrière en France.

(...)

● Pour ce qui est du LOGEMENT SOCIAL, la situation dans les cités de transit, les HLM et les foyers se révèle tout aussi dramatique par rapport au marché privé du logement :

Les cités de transit : créées, suite à la loi " Vivien " étaient destinées à reloger les familles provenant de l'habitat insalubre et ayant besoin d'une période d'adaptation au logement social français. Le transit prévu par la Loi pour durer un ou deux ans, se prolonge le plus souvent au delà de 5 ou 6 ans. Cette stabilisation de fait, en permettant que se créent des réseaux de relations sur une base culturelle et ethnique, rend plus difficile le relogement en HLM qui non seulement entraîne une augmentation de loyer mais provoque une dispersion des familles. (...)

Les logements en HLM : à peine 6 % de la population immigrée habite ce type de logement, alors qu'ils représentent 7,5 % du total de la population en France. Théoriquement les immigrés et les Français sont sur un pied d'égalité devant la demande d'un logement en HLM. Mais si nous tenons compte des critères tels que l'ancienneté de la demande de relogement ou l'ancienneté de résidence dans la commune, ils ont tendance à défavoriser les étrangers. A ces difficultés, nous devons aussi ajouter la volonté politique de certaines municipalités, ou la vision technocratique de certains organismes chargés de gérer les logements sociaux d'appliquer un critère d'attribution de logements par quotas pour les familles immigrées.

(...)

En matière de logement en HLM, nous assistons ainsi, aujourd'hui à cette situation paradoxale mais complémentaire : d'une part des HLM où les familles immigrées sont méthodiquement dispersées au sein des ensembles afin, est-il affirmé de favoriser leur intégration. De fait, on contribue à les isoler, sans pour autant aider leur insertion sociale, ni leurs relations de voisinage. D'autre part, nous observons des concentrations importantes de familles immigrées dans certaines cités HLM. Ce sont en général des ensembles éloignés des centres urbains, situés dans des secteurs sous-équipés et mal desservis.

En outre, le parc HLM est très souvent inadapté aux caractéristiques démographiques et culturelles de la population immigrée. La mauvaise isolation phonique. Le nombre réduit de F 5 et de F 6 dans la plupart des programmes ne contribuent pas à résoudre le problème du surpeuplement.

De plus, des considérations de rentabilité amènent les organismes constructeurs à réaliser tous les grands appartements F 5 et F 6 quand ils existent, dans les mêmes cages d'escaliers.

Un mot enfin, pour parler des foyers qui touchent un parc de 170 000 lits pour travailleurs immigrés, et 55 000 lits pour jeunes travailleurs.

Le logement en foyer, largement répandu dans notre pays correspond à un autre volet de cette politique de *logement précaire pour un travailleur précaire* : le logement individuel en foyer pour une immigration non-familiale et transitoire. La grève des loyers qui a opposé les résidents de foyers à leurs logeurs pendant environ 5 ans a fait connaître, au-delà du problème des hausses de loyers, l'existence de règlements infantilisant (visites interdites, contrôle des chambres) de la discipline paramilitaire imposant une sorte de *repos forcé*, de la mauvaise insonorisation des chambres, de l'étroitesse de l'espace, des gérants racistes.

D'autre part, il est permis de s'interroger sur les liens qui unissent certaines associations gestionnaires et le patronat.

C'est dans ce cadre qu'il faut considérer la répartition très inégale des immigrés dans la population.

Cela tient tout d'abord aux effets de la politique foncière et de la spéculation immobilière, mais aussi, à la répartition des emplois qui induit celle de la population.

Les immigrés sont souvent nombreux dans les quartiers délabrés des centres villes et des vieilles banlieues industrielles. Cependant, la tendance actuelle est le refoulement des travailleurs, et en particulier, des familles immigrées vers les périphéries.

C'est le résultat d'opérations de renouvellement des quartiers populaires qui visent à implanter des bureaux, des ensembles de haut standing, et très peu ou rien en matière de logement social. (...)

Cet article est extrait du livre de Laurent CATHALA " Les immigrés et la question du logement (ou la stratégie du bulldozer) ", publié par l'Office Municipal des Migrants de Créteil, 5 bis rue Felix Maire, 94000 CRETEIL.





- connaissez-vous le projet de loi d'Ornano ?
qu'en pensez-vous ?

1.- Non.

2.- J'en pense le plus grand mal.

(un militant du PS interrogé)

LE PROJET DE LOI " D'ORNANO " ? ? ?

MAIS QU'EST-CE QUE C'EST DONC ? ? ?

Le projet de loi d'Ornano est un projet de loi concernant le LOGEMENT EN FOYER, qui est d'ordre public, c'est-à-dire qu'il oblige tous les concernés à s'y soumettre : personnes âgées, jeunes travailleurs, immigrés, handicapés, étudiants.

● POUVOIR DES GESTIONNAIRES :

Les gestionnaires des foyers pourront disposer grâce à cette loi, de pouvoirs énormes :

- ils décideront des conditions à remplir pour être accepté dans le foyer ;
- ils auront le droit officiel de pénétrer dans les chambres, puisque la condition de la " visite " du gérant est liée à son appréciation de la sécurité et de l'assistance à personne en danger...
- ils auront entière liberté sur l'hébergement provisoire : la possibilité et la durée de l'hébergement d'une personne étrangère au foyer sera également dépendante de l'appréciation du gérant (imagine-t-on un locataire d'appartement, studio ou chambre, demander la permission au syndic ou au propriétaire d'inviter un ami ou parent à passer le week-end ?).
- ils peuvent décider de fermer une chambre pour " raisons économiques " (sans autre précision) ;
- les prix sont libres; les charges minimales couvertes par la redevance sont définies par la loi, mais pas le maximum... !
- les prestations devant être fournies par l'organisme gestionnaire ne sont pas mentionnées ;
- ils décideront des travaux à effectuer et peuvent alors faire évacuer des résidents sans être obligé de les réintégrer après les travaux s'ils ont l'accord du préfet.
- le logement peut être lié au contrat de travail : si c'est l'employeur qui est le détenteur du contrat de location ; le travailleur perd son logement quand il perd son emploi.

● DEVOIR DES LOCATAIRES

- respecter les clauses du contrat d'habitation.
- payer une caution d'entrée.
- ne pas laisser un logement vide, même en payant son loyer, même en ayant une raison justifiée (faute de quoi, il sera expulsé et donc sans logement).
- accepter toute proposition de relogement (sinon là aussi, il reste l'expulsion)
- couvrir le déficit de gestion (sans avoir pouvoir sur celle-ci ! !).



TEMOIGNAGES

L'ARRIVÉE DU MOIS D'AVRIL OUVRE LA FIN DE LA PÉRIODE D'HIVER LÉGAL* : DÈS LE 30 MARS, LA POLICE EXPULSAIT UN HÔTEL MEUBLÉ DU XVÈME ARRONDISSEMENT.....

- ☐ Lundi 30 mars, 6 heures du matin : la police pénètre dans un hôtel meublé au 89 rue Fondary, Paris 15ème, où habitent une centaine de travailleurs immigrés. Plusieurs d'entre eux, employés à la Ville de Paris, sont déjà partis à leur travail : pour ceux-ci l'expulsion est simple : on entasse leurs affaires dans des sacs poubelle, on casse immédiatement leur lit, l'électricité, les fenêtres et on embarque les sacs dans un camion qui doit tout déposer dans un garde-meubles à Choisy-le-Roi. Les mêmes mesures sont prises à l'encontre des locataires présents, à ceci près que, comme ils ne sont pas aussi aisément transportables dans un garde-meubles, c'est dans un car que les enfourme la police... direction : foyer de clochards dans le XIIIème... !

Indignés par la façon dont on les traite, les locataires refusent toute la journée de descendre du car : des propositions de relogement leur sont faites (à des prix prohibitifs pour eux) et en fin de journée, la police disperse les gens venus soutenir les locataires et les emmène dans le car au foyer des clochards de Nanterre ! (ex-prison transformée en asile).

Pour l'instant aucune solution n'a été trouvée. Apparemment le XVème arrondissement, comme d'autres quartiers de Paris (Goutte-d'Or, XIIème, etc...) semble être visé par un projet de rénovation immobilière informelle où les travailleurs immigrés sont les premiers touchés parce que plus facilement expulsables.

Dans le cas de la rue de Fondary, l'isolement des locataires qui n'ont pas eu le réflexe de prévenir les militants du comité logement à 6 heures du matin, a permis que l'irréparable (casse de leurs chambres) soit fait.

ALORS RETENEZ ET DIFFUSEZ DANS CETTE PERIODE D'EXPULSIONS : L'A.C.D.L. (Association des Comités de Défense des locataires) organise jusqu'aux élections un numéro de téléphone centralisant les expulsions pour réussir en cas d'urgence à mobiliser sur place un plus grand nombre de gens. L'A.C.D.L. tente aussi d'obtenir la suspension des poursuites en cas de non-paiement des loyers pour les chômeurs par exemple.

874 94 84



- ☐ Toute l'année permanence de l'A.C.D.L. (à contacter dès les premières menaces d'expulsion) : LUNDI au 11 rue de Bellefond, Paris 9ème (métro : Poissonnière)
JEUDI au 37 rue de Tournefort, Paris 5ème (métro : Monge)

C.C.



* hiver-légal : entre le 1er octobre et le 30 mars à Paris, les expulsions de logement sont suspendues.

Il est difficile d'illustrer le problème du logement des immigrés par un seul cas : les mauvaises conditions de logement y sont foison, la promiscuité, l'insalubrité, voire la misère s'y rencontrent à chaque coin de rue.

L'exemple que je veux pourtant citer est caractéristique et donnera une certaine idée du drame du logement des familles immigrées :

C'est un monitrice du secteur Saint-Denis qui est allée rendre visite à une des familles fréquentant le centre.

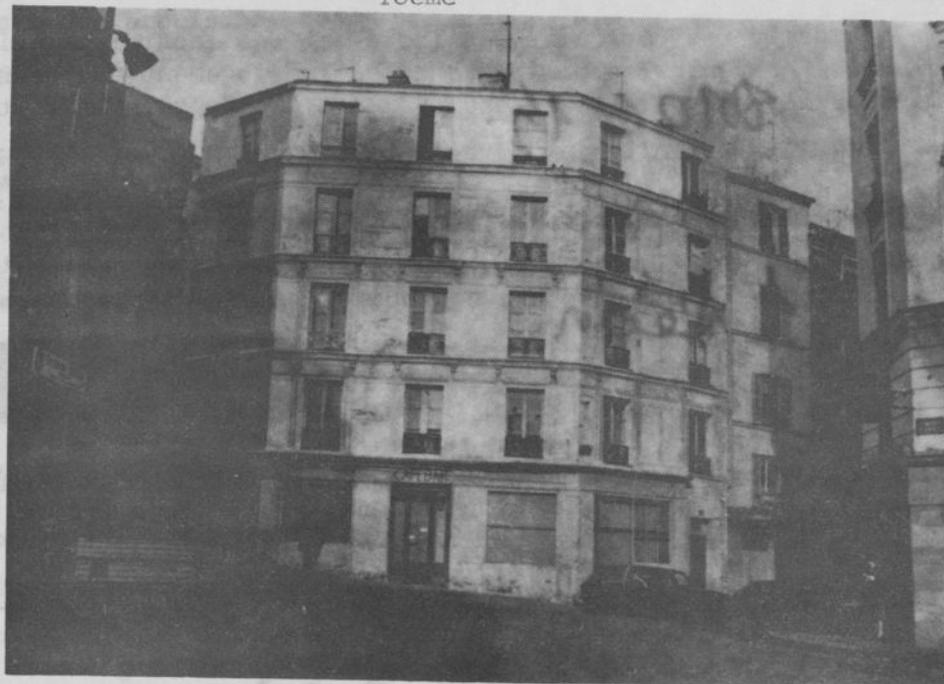
La famille vit dans une maison insalubre du quartier de la gare au bord de la Seine. Leur habitation se réduit à 2 pièces + une cuisine pour un couple et 7 enfants. Il n'y a pas de chauffage, seulement des radiateurs d'appoint, installés par la famille. Ils vivent au rez-de-chaussée, sans clarté. Pour accéder à l'intérieur, il y a un escalier de pierres d'à peu près 1 m 50 sans rambarde. Dans la cour, un seul WC pour plusieurs familles. Chez eux, ni salle d'eau, ni lavabo, seulement un évier avec eau froide. La nuit on déplie des canapés, la journée on entasse les couvertures dans le coin d'une pièce. Pratiquement pas de mobiliers.

Mais vous ai-je dit pour combien par mois ? 1.200 F...

Quant à la demande en HLM, cela fait des années qu'ils attendent une réponse...

G.L.

Photo : comité logement
18ème



LA FORMATION

1. Questions - Réponses

Il y a environ 1 000 000 d'immigrés analphabètes en France. La population immigrée restante est souvent peu formée et l'accès à la formation professionnelle leur reste difficile :

Quelles devraient être les actions à envisager ?

Quels seraient les partenaires que vous privilégieriez - Education Nationale, secteur associatif à but non lucratif, secteur privé de la formation, ... - ?

Comment envisageriez-vous cette formation : sur le temps de travail, en cours du soir, en formation intensive, etc...

A) LES PARTIS

Parti socialiste : "Prise en considération de la dimension formation professionnelle et alphabétisation".

Parti communiste : ???... Nous n'avons rien trouvé dans les 131 propositions de Georges Marchais.

P.S.U. : "Subventions attribuées aux associations populaires (...) pour participer à l'acte social de formation".

Majorité : Pas de paroles à notre connaissance (mais des actes par la diminution des crédits : voir page suivante).

B) LES MILITANTS

Les militants sont globalement pour la prise en charge quasi totale de la formation par l'Education Nationale... Ils sont également pour une formation sur le temps de travail. Quelques-uns cependant laissent une petite place aux associations : il ne faut pas "trop se reposer sur les associations qui ne peuvent faire tout le travail"...

... et notre militant R.P.R., une grande place :

"Les actions envisagées pour résoudre le problème de l'analphabétisme ne doivent en aucune façon avoir un caractère d'obligation (...). En conséquence, les travailleurs qui désirent s'initier au français et acquérir certaines compétences doivent s'orienter vers des organismes des secteurs associatifs à but non lucratif, ou vers des secteurs privés de la formation. Cette formation n'est bien évidemment pas envisageable sur le temps de travail !! L'apprentissage linguistique coûtant des sommes fabuleuses, le peuple français doit être prioritaire dans ce domaine."

2. Réalités d'aujourd'hui

Rappel

Parmi les 4.200.000 étrangers vivant actuellement en France et si l'on exclut les jeunes d'âge scolaire ainsi que la population immigrée de plus de 65 ans, on compte environ 800.000 à 1.000.000 d'immigrés analphabètes (estimation officielle 1978).

Malgré les déclarations du Secrétariat d'Etat aux immigrés qui affirmait en 1975 que l'analphabétisme n'existerait plus en 1983, la demande et les besoins en formation linguistique sont loin d'avoir diminué ou disparu...

Par contre depuis cette déclaration, la politique française n'a fait que diminuer les possibilités de formation pour les travailleurs immigrés :

- * dissolution de l'A.E.E. (Amicale pour l'Enseignement aux Etrangers) fin 1978.
- * diminution progressive du budget FAS alphabétisation pour les associations sous le prétexte que l'immigration étant stoppée depuis 1974, les demandes en formation linguistique diminueraient progressivement. La réalité démentant ces propos n'a pas remis en question la politique du FAS (95 millions en 1977 à 63 millions en 1981, soit une diminution en francs constants de 50 %).

cf l'afflux des inscriptions aux cours pour l'année 1980-1981...

PETIT PANORAMA DE LA SITUATION ACTUELLE EN FORMATION POUR LES T.I.

Voici quelques chiffres★

	<u>Nbre de stagiaires</u>
FORMATION GENERALE ESSENTIELLEMENT LINGUISTIQUE	72.000★★
ADAPTATION A LA VIE SOCIALE	5.000
PREFORMATION (préparation à l'entrée AFPA)	10.000
FORMATION (AFPA, dans le cadre de la loi de 1971)	6.000
TOTAL...	93.000

Ces chiffres sont tout-à-fait dérisoires compte-tenu du nombre d'analphabètes que nous venons de citer plus haut...

Ainsi pour les étrangers salariés des entreprises de plus de 9 salariés, la proportion de travailleurs concernés par la formation professionnelle est inférieure à 1 % pour les immigrés mais elle est supérieure à 10 % pour les travailleurs français.

★ Extraits de : " Les Travailleurs étrangers et les politiques de l'immigration : le cas de la France ". OCDE, 1979. A consulter à Accueil.

★★ Aujourd'hui, les financements ayant diminué de moitié, on peut supposer que le nombre des stagiaires se trouve réduit dans les mêmes proportions.

Par ailleurs, les femmes immigrées, qui ne sont pas salariées pour la plupart se voient totalement EXCLUES de la formation permanente et sont peu touchées par la formation générale.

ORGANISMES ET FINANCEMENT :

A.- FORMATION LINGUISTIQUE

Elle est assurée pour l'essentiel - surtout depuis la disparition de l'AEE - par des associations, et souvent par des bénévoles.

Les cours ont donc pratiquement toujours lieu EN DEHORS DES HEURES DE TRAVAIL.

En 1976, le nombre de place disponibles pour des cours d'alphabétisation était de 80.000 (dont 70 % en cours du soir) : soit 8 % de la demande.

Le Ministère de l'Education qui avait détaché un certain nombre d'enseignants pour assurer des cours en entreprise pris sur le temps de travail ou des cours du soir à l'intérieur de locaux scolaires (cours assurés par des enseignants payés en heures supplémentaires) a diminué fortement ce nombre de cours (en 1976 : environ 12.500 immigrés étaient concernés).

B.- PRÉFORMATION

Deux types d'intervention :

- l'A.F.P.A.
- les associations

Si l'année 1980 a vu le développement des interventions dans le secteur de la préformation par le système de reconversion des activités linguistiques, cette année AUCUNE ACTION NOUVELLE NE PEUT ETRE FINANCEE... et les besoins sont bien supérieurs aux possibilités actuelles, d'autant plus qu'une partie importante de la demande n'est absolument pas prise en compte LES FEMMES et une autre partie complètement inadaptée : LA FORMATION DES JEUNES IMMIGRES.

C.- FORMATION PROFESSIONNELLE

Elle est assurée par :

- l'A.F.P.A.
- les entreprises elles-mêmes
- organismes agréés (loi de 1971)
- dans le cadre de la formation-retour.

Compte-tenu de ce qui vient d'être vu, on peut de toute façon en mesurer le peu d'immigrés qu'elle peut toucher...

Le financement : L'essentiel du processus de formation, qu'elle soit linguistique ou préprofessionnelle étant assuré par des associations privées est donc d'origine F.A.S. (Fonds d'action sociale), qui - comme chacun sait ? - est

alimenté par la partie des allocations familiales non versées aux travailleurs immigrés.

On peut dire que ce sont les travailleurs immigrés qui financent eux-mêmes leur formation.

Même si le secteur de la formation professionnelle semble plutôt être assumé par des organismes publics ou par les entreprises industrielles elles-mêmes, la proportion du budget consacré par ces différentes instances est dérisoire : n'oublions pas qu'un organisme comme l'A.F.P.A. ne peut consacrer plus de 10 % de son budget à la formation des étrangers.

De plus, l'inadéquation du système d'enseignement proposé par rapport à la population étrangère quasi analphabète à laquelle il prétend s'adresser limite d'autant plus les possibilités de formation.

G.M.

BIBLIOGRAPHIE : textes officiels

Les travailleurs immigrés et la formation professionnelle
(MIGRANTS FORMATION, n° 17-18, Oct; 1976)

BENOIT Jean : Dossier E... comme esclaves, ALAIN MOREAU, Paris, 1980.

Photo : P. MENARD.

OCDE/Carliene KENNEDY BRENNER : Les travailleurs étrangers et les politiques d'immigration : le cas de la France, 1979.



ALPHABÉTISATION et ANALPHABÉTISME

Par le passé, nous avons trop souvent confondu dans notre réflexion ce qui relève du domaine de l'analphabétisme et ce qui relève de l'action d'alphabétisation proprement dite.

L'analphabétisme est un phénomène social qui se constitue à partir d'une situation de non-formation, entraînant une incapacité partielle ou totale de communiquer, de s'exprimer dans notre société profondément organisée autour de la maîtrise de la lecture, de l'écriture ou de l'expression orale.

Ce phénomène est amplifié actuellement par un retour à la situation de non-formation du fait d'une déperdition partielle ou totale des acquis scolaires. Ainsi, il convient de prendre conscience que l'analphabétisme progresse dans la population des jeunes qui ont vécu un important échec scolaire, particulièrement dans la deuxième génération d'immigrés. Par ailleurs, analphabète est souvent synonyme de ne pas savoir lire, écrire ou parler français. Pour les immigrés alphabétisés dans leur langue, le sentiment d'injustice est d'autant plus grand qu'ils n'ont jamais l'occasion de se servir de leur moyen d'expression et qu'à la limite, ils deviennent petit à petit analphabète en perdant les acquis de leur propre langue. On est ou on peut redevenir analphabète.

Nous sommes donc loin de cette notion qui lie l'analphabétisme à l'arrivée de nouveaux immigrés.

Par ailleurs, les conséquences pour des individus plongés dans cette situation sont extrêmement graves. Ces derniers vivent profondément et ressentent un sentiment d'échec irréversible, et par ce fait, ils s'excluent gravement de la société dans laquelle ils vivent, ne pouvant la comprendre, s'y exprimer et n'y étant pas reconnus. Quand cette situation devient collective, elle accentue la constitution de ghettos. Ce sentiment d'échec et d'exclusion recouvre très souvent la notion même d'identité - "*nous sommes des râtés*" - d'autant plus que cette situation coïncide avec le fait qu'ils ont les travaux les plus dégradants ou le chômage, les logements les plus insalubres, les situations familiales les plus perturbées.

Ainsi, nous pouvons dire que l'analphabétisme touche les individus dans leur globalité au plus profond d'eux-mêmes. Cet état les paralyse en les empêchant d'être acteurs dans tous les problèmes de leur vie.

Nous sommes donc loin de l'idée que l'analphabétisme trouve sa solution par de simples actions d'alphabétisation au sens strict et normé de ce terme.

La lutte contre l'analphabétisme se situe en amont de l'action d'alphabétisation. Il convient de mettre en place sur un lieu donné (quartier, entreprise, village...) une animation globale constituée pour une part importante d'activités culturelles, mais aussi englobant les données psychiques, sociales, familiales, politiques, économiques qui touchent les analphabètes. Il convient de rejoindre ces derniers dans la totalité de leurs préoccupations pour y faire émerger une possibilité d'évolution devant déboucher sur une réinsertion sociale à partir de laquelle, ils pourront se prendre en main eux-mêmes;

Ainsi, on peut dire que dès lors qu'une personne plongée dans une situation d'analphabétisme entre dans un cours d'alphabétisation, un cheminement important a été parcouru, de nombreux blocages psychologiques et sociaux ont été surmontés, un projet personnel a été élaboré.

Nous sommes donc loin de l'idée que l'alphabétisation doit déboucher rapidement et uniquement sur une formation professionnelle sans nier que l'insertion professionnelle est une dimension importante de l'insertion sociale.

Suite à cette prise de conscience, il convient de poser quelques questions :

- que penser de ce phénomène de société qui place en position d'exclus de 800.000 à 1.000.000 d'immigrés, environ 2 millions de personnes avec la population française ?
- peut-on accepter un désengagement par rapport à ce phénomène de société (par exemple la diminution des crédits) alors que ce dernier s'aggrave, y compris chez les jeunes scolarisés ?
- comment l'analphabétisme est vécu par les divers publics ?
 - . les jeunes en situation d'échec scolaire,
 - . les femmes n'ayant jamais eu d'activité salariée,
 - . les hommes et les femmes ayant une activité salariée,
 - . les demandeurs d'emploi.

Les problèmes liés à leur situation et leurs motivations étant différents, nos réponses ne peuvent être uniformes.

- quelles mesures nous apparaissent nécessaires pour tenter d'enrayer ce fléau ?

Ne devrait-on pas chercher en direction de :

- la concertation et la coordination locale et régionale inter-organismes,
- la complémentarité des activités d'animation globale, et de formation en vue de déclencher ou de re-déclencher une démarche de formation.
- le décloisonnement des financements.
- la prise de responsabilité des immigrés.
- le réexamen des modules pédagogiques en rapport avec les motivations et les cheminements psychologiques des analphabètes (les stages intensifs sont-ils adaptés pour tous les cas).

*Collectif National des Associations pour
la Formation des Immigrés.*



LA 2^{NDE} GÉNÉRATION

1. Questions Réponses

Les immigrés qui sont venus en France il y a quelques années ont eu des enfants... communément appelés "seconde génération". Cette seconde génération rencontre des difficultés spécifiques tant au niveau scolarisation, formation, culture, travail, etc.

D'après-vous, quelle prise en compte du problème devrait être envisagée ?
Quelles actions verriez-vous ?

A) LES PARTIS

Parti communiste : Sur les 131 propositions du P.C, 15 concernent les jeunes. Il n'est mentionné à aucun moment le mot "jeunes immigrés". Espérons qu'ils sont inclus dans ces propositions.

Parti socialiste : Rien apparemment sur les jeunes.

Majorité : Toujours peu de paroles, mais des actes (voir p.39)

B) LES MILITANTS

Beaucoup n'ont pas répondu et ont simplement sauté la question. D'autres ont entièrement rattaché cette question à la culture d'origine (voir chapitre suivant).

Quelques-uns ont parlé des problèmes sociaux et du racisme que vivent plus dramatiquement les jeunes immigrés de la seconde génération.

Réponse du militant R.P.R :

"...s'il est vrai que certains individus ont des difficultés d'insertion, la majorité de cette seconde génération s'adapte de façon convenable (rien n'est parfait)."



2. Réalités d'aujourd'hui

Un immigré sur quatre a moins de 15 ans. Qu'il s'agisse d'enfants nés et ayant vécu en France ou d'enfants migrants à proprement parler (par exemple dans le cadre du regroupement familial).



Photo : F. LEPAGE

Le premier problème évident qui se présente à eux et à leur famille d'une part, au gouvernement d'autre part, est celui de leur scolarisation.

En 1977*, on compte environ 870.000 enfants étrangers (c'est-à-dire ne possédant pas la nationalité française) scolarisés dans le premier et second cycle.

* Il est pratiquement impossible de trouver des statistiques sur la seconde génération après 1977.

La répartition était la suivante :

Premier cycle : (inclus 200.000 préscolaires inscrits, c'est-à-dire n'ayant pas encore atteint l'âge de la scolarité obligatoire)

590.000 inscrits pour l'école publique
27.000 inscrits pour l'école privée

soit respectivement 9,3 % et 2,7 % de l'ensemble des élèves.

Second cycle : 245.000 inscrits pour le secteur public
17.000 inscrits pour le secteur privé.

soit respectivement 5,7 % et 2 % de l'ensemble des élèves.

Dans les régions à " forte concentration " immigrée, le pourcentage de fréquentation des établissements scolaires par les jeunes migrants est évidemment proportionnel, à savoir :

Région Parisienne : 31,6 % des enfants scolarisés sont des migrants
(pour une population immigrée de 35,6 %)

Rhône-Alpes : 15,6 % des jeunes migrants (pour une population immigrée de 12,6 %).

G.R.



PROPOSITION FAITE À LA COMMISSION " CHAZAL " AU SEIN DU MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DEVANT ÊTRE TRANSMISE À L'ÉDUCATION NATIONALE.

(La commission CHAZAL était un groupe de travail réunissant un certain nombre d'associations qui ont travaillé sur diverses publications et documents d'organismes spécialisés, tels le CNRDP, le CREDIF, l'UNESCO, etc... le but était à la fois de répertorier et d'analyser les moyens spécifiques mis en place, s'interroger sur le système scolaire et faire des suggestions afin d'essayer de prévenir ces échecs).

Vous ne trouverez ci-dessous qu'un résumé des propositions en maternelle, primaire et secondaire (le document est consultable à ACCUEIL)

ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

- x accroître et favoriser l'insertion des jeunes étrangers à l'école maternelle ;
- x prendre en charge ces enfants dès deux ans ;
- x favoriser le développement des relations entre parents et milieu scolaire ;
(mise en place dans les secteurs à forte proportion d'enfants immigrés, un animateur assurant plus particulièrement la liaison entre les familles et le monde scolaire).

- x réduire les effectifs.
- x aménager les horaires des enseignants afin de permettre des rencontres fréquentes entre enseignants, parents et personnes exerçant un travail social à l'extérieur de l'école en faveur des familles immigrées.
- x organiser une pédagogie spécifique : les équipes devraient être polyvalentes et inclure le personnel de service. Il serait souhaitable d'ailleurs que le personnel soit bilingue.
- x mettre en place une formation spécifique.
- x apprentissage de la langue maternelle.

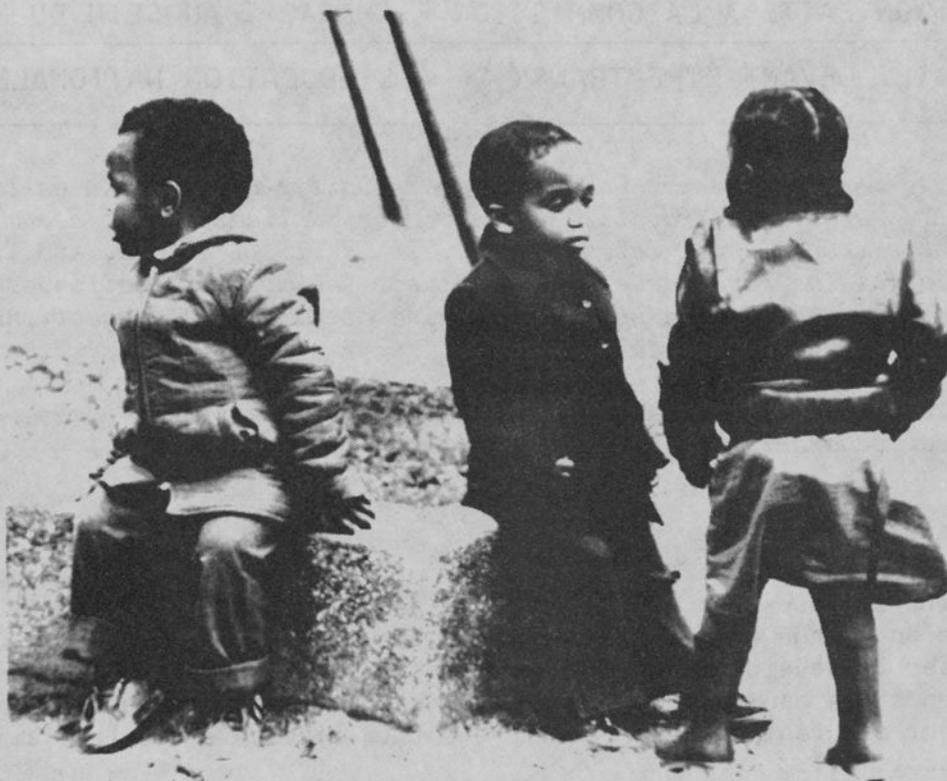
ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

- x développement des classes d'initiation lesquelles pourraient également être des classes de soutien. Pour éviter de créer des ghettos scolaires, il est entendu que le passage doit être conçu comme transitoire et les enfants réinsérés dans les classes correspondant à leur âge pour les activités d'éveil, de mathématiques, d'éducation physique et sportive.
- x développement d'activités inter-culturelles au sein de l'école afin de promouvoir une meilleure compréhension des cultures.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

- x mise en place d'un animateur pédagogique.
- x liaison effective entre les établissements d'enseignement et les familles grâce à l'appui des associations existant sur la ville ou sur le quartier.
- x augmentation du nombre d'heures de soutien et une meilleure utilisation de ces heures (en faisant appel en particulier à la culture d'origine, au bi-linguisme, etc)
- x formation appropriée des enseignants.

Photo : F. LEPAGE



69, rue Pasteur à Lyon, une grève de la faim illimitée a commencé le 2 avril, **EN SOLIDARITE AVEC LES JEUNES IMMIGRES DE LA DEUXIEME GENERATION** L'objectif est d'obtenir la publication d'une circulaire du Ministère de l'Intérieur stipulant que ne peuvent pas être expulsés du territoire français les jeunes nés en France et/ou qui y ont passé plus de la moitié de leur vie. Le texte ci-dessous est extrait d'un tract du comité de coordination de cette grève.

• LES ENFANTS D'IMMIGRES: Une nouvelle génération sans droit

Il vit parmi nous tout un peuple que nous feignons de ne pas voir, un peuple que nous méprisons, un peuple nombreux dont les responsables de notre pays nient quasiment l'existence. Ce peuple, c'est CELUI DES ENFANTS D'IMMIGRES. Certains sociologues les ont appelés "La Deuxième Génération" ; mais c'est surtout UNE NOUVELLE GENERATION.

Ce peuple compte presque un million et demi de personnes (près de la moitié sont MAGHREGIN), il est volontairement confondu avec l'ensemble des "immigrés". Et comme tous ceux à qui est accolée cette dernière étiquette, dans ce pays soit-disant de libertés, ils sont les "SANS-DROITS" par excellence.

POURTANT, LA PLUPART EST NEE ICI ou/et A PASSE PLUS DE LA MOITIE DE SA VIE EN FRANCE.

Mettant en place ces dernières années, et surtout ces derniers mois une législation de "liberté surveillée" pour les immigrés, le gouvernement a sciemment ignoré la DIFFERENCE de cette nouvelle génération. Certains -comme les Algériens-, qui sont nés dans l'hexagone voici vingt ou trente ans, qui y ont passé toute leur existence, ne sont admis à y vivre que dans la mesure où leurs bras et leur tête peuvent être exploitées ... et c'est tout. Comme leurs parents, ils ne peuvent se prévaloir que d'une autorisation provisoire de vivre dans le pays qui les a vu grandir, et l'Administration se garde le pouvoir de les jeter hors de nos frontières selon son seul vouloir.

• UNE NOUVELLE GENERATION EXCLUE:

Cette nouvelle génération a des problèmes communs (scolarité, travail, loisirs, etc ...) avec les couches les plus défavorisées des travailleurs, et certains parmi les Français de souche européenne, connaissent des phénomènes équivalents d'exclusion. Mais les jeunes "d'origine immigrée" souffrent par surcroît du racisme, le racisme légalisé de l'Etat (lois BONNET, circulaire STOLERU), comme le racisme de la rue ou du café.

- ❑ Ainsi, le DROIT AU LOGEMENT est refusé de plus en plus aux familles maghrébines, même lorsque celles-ci comptent (et c'est le cas le plus fréquent) plusieurs enfants Français de droit, cela en vertu de la notion fallacieuse du "sentiment de racine".
- ❑ Ainsi, le DELIT DE "TEINT BASANE" reste vrai pour nombre de policiers, que l'on soit porteur d'une carte de séjour ou de résidence, ou bien d'une carte d'identité française.
- ❑ Ainsi, être Maghrébin vous ferme LES PORTES DE BEAUCOUP D'EMPLOYEURS, quelle que soit la couleur de vos papiers.
- ❑ Ainsi, on entend crier à "L'ENVAHISSEMENT DES ECOLES par les enfants étrangers", même quand ceux-ci sont français au regard du Code de Nationalité.

Ceux qui ont le statut d'étrangers ne peuvent se réclamer d'aucun droit propre à leur condition, car aucun droit n'est inscrit dans quelque code que ce soit. Ceux qui ont la nationalité française voient leurs droits régulièrement bafoués.

A toutes ces situations de violence qui leur sont faites, comment certains ne répondraient-ils pas par la violence ou/et la délinquance ? Mais à partir de ce moment-là, à l'exclusion sociale s'ajoute L'EXPULSION DU TERRITOIRE FRANCAIS. Tous les jours, des jeunes qui sont nés ou qui ont passés l'essentiel de leur vie en FRANCE, sont expédiés "manu militata" dans le pays de leurs parents où ils n'ont parfois jamais mis les pieds auparavant. Après avoir effectué des peines de prison quand il y a eu délits, ils sont condamnés à l'exil, double peine sans proportion avec les fautes commises. Certains deviennent gravement malades ; la plupart reviennent clandestinement et n'ont d'autre ressource que celle de s'enfermer encore plus dans la délinquance.

Pour justifier ces expulsions, l'administration prétend qu'il s'agit là d'une "mesure d'urgence" qui voudrait faire disparaître les abcès où viennent se nourrir les réactions racistes.

L'opinion publique, mal informée, conditionnée par les campagnes faites autour de la "sécurité", se montre satisfaite de ces expulsions et c'est ce qui compte pour les pouvoirs publics.

MAIS ON NE SE REND PAS COMPTE QUE TOUT CELA FAIT GRANDIR LA HAINE CHEZ LES JEUNES DES CITES.

INTERVIEW

Question : Pouvez-vous vous présenter succinctement toutes les deux...

D. J'ai 25 ans. Je suis d'origine algérienne. Je suis comptable normalement, mais en ce moment, je suis au chômage. Puis, situation de famille, il y a un petit bébé dans la maison.

Question : Depuis quand es-tu en France ?

D. Mes parents sont arrivés en 1960, donc ça fait 21 ans. J'avais cinq ans quand je suis arrivée.

Q. : Et qu'est-ce que faisaient tes parents ?

D. Quand ils sont arrivés ?

Q. : Oui... Sont-ils venus tous les deux ou ton père d'abord ?

D. Un est venu tous ensemble : mon père, ma mère et les frangins, et les frangines... Et puis, bon, on est arrivé. Mon père a trouvé du boulot dans un garage. Et après, il a trainaillé pendant un bout de temps à faire de la mécanique, à traîner à droite à gauche, et puis, il s'est engagé aux PTT.

Q. : Et toi, H..., tu peux te présenter aussi ?

H. Je m'appelle H..., j'ai 28 ans. Je suis arrivée en France, j'avais 6 mois. Mon père était déjà là depuis longtemps. Il a dû venir à l'âge de 17 ans. Il avait trafiqué ses papiers pour passer. Mon grand-père était déjà là aussi : il est venu avec le premier contingent d'immigrés...

Q. : Quelle est ta profession aujourd'hui ?

H. Je suis comptable.

Q. : Vous avez donc toutes les deux été d'abord à l'école en France. Comment ça s'est passé ?

D. Non, moi j'ai été à l'école d'abord au Maroc, en maternelle. Puis après je suis arrivée ici et je suis retournée en maternelle. Après, j'ai fait l'école primaire, le collège, tout ça.

Ca ne s'est pas mal passé. Je n'ai pas tellement de souvenirs de la petite école et de la primaire. Mais après au collège, ça ne s'est pas très bien passé.

Q. : C'est-à-dire ?

D. Il y a eu quelques réactions du genre : " d'abord ici, t'es pas chez toi "; alors, quand on ne sait pas trop ce que c'est, quand on a 10-12 ans... tu vois... moi, j'ai pleuré... tout ça... j'étais vachement triste... et tout. Bon, sinon avec les autres élèves ça allait, mais avec les profs, il y a eu tout de même

- D. (suite) des réactions plus ou moins racistes : pas vouloir te faire avancer parce qu'on était les immigrés, donc il ne faut pas te laisser aller trop loin...
- Q : *Jusqu'où as-tu été ?*
- D. J'ai été jusqu'en terminale.
- Q : *Et toi, l'école ?*
- H. Eh bien, moi, l'école, ça s'est très bien passé... enfin, les premières années. Par exemple, je suis arrivée, j'étais vraiment dorlotée, chouchoutée par les maîtresses... l'école, j'adorais.
- Q. *L'école maternelle ?*
- H. L'école maternelle et l'école primaire. C'était vraiment super. Je me plaisais bien.
- Mais au lycée... donc en 3ème, ils ont convoqué mon père pour l'orientation et moi, je travaillais très bien et je voulais faire des études littéraires. Mais, ils ont dit à mon père : " vous comprenez vous êtes un immigré, vous voulez certainement que vos enfants travaillent vite, qu'ils ramènent un salaire... alors votre fille on va l'orienter vers le technique "
- Et mon père, bien qu'il n'était pas tellement d'accord, il s'est laissé influencer par les profs...
- Q. *Et vos frères et soeurs, eux, comment ça s'est passé ?*
- H. Un peu pareil, mes frères... : l'un a suivi de très bonnes études il a été lui en économie. Un autre a eu des problèmes : il travaillait bien aussi, et en troisième, il devait passer en bac F. On habitait une région très bourgeoise, puisqu'on habitait Meudon et l'académie de Versailles ne lui a pas trouvé de lycée, alors à force d'insister - mon père téléphonait tous les jours - ils ont fini par l'envoyer à Levallois, ce qui faisait pour le même Presque deux heures de transport... ce qui a fait qu'il a abandonné l'école et qu'il a fait et fait encore chauffeur-livreur.
- J'ai un autre frère qui est plutôt délinquant... Il refuse toute étude, qui se marginalise, qui va faire des petites casses, qui va traîner avec des copains toute la nuit...
- Q. *Comment ça s'est passé lui ?*
- H. Je pense que ce n'est pas tellement un problème d'enfant immigré c'est surtout le fait qu'on était 9 enfants et que lui s'est retrouvé un peu au centre, on désiré. Il s'est senti rejeté. Et puis, les garçons subissent peut-être plus aussi le racisme que nous... Aussi mon frère, il a pas envie d'aller bosser pour un salaire de misère...
- Q. *comme son père...*
- H. Oui, c'est ça, il ne veut pas de ça.

D. Nous, sur 6 enfants, on est deux seulement à avoir le bac, peut-être 3 si la dernière l'a.

Pour mon frère, ça ne s'est pas très bien passé, puisqu'il a suivi les sections transition 6ème et 5ème transition, 4ème et 3ème pratique. Et quand ma mère s'est aperçue que dans ces classes-là, on ne faisait pas tellement d'études sérieuses : qu'il faisait de la couture, de la cuisine, des travaux pratiques, des choses très manuelles, elle l'a fait sortir de là et elle lui a payé des études dans une école privée...

Ma grande soeur, après la troisième, c'est pareil, ils l'ont mis dans une section technique pour apprendre un travail de bureau. Ils appelaient ça " section agent administratif " Elle y a passé une année, elle a redoublé son année et puis après, elle est sortie.

J'ai une autre soeur qui elle a fait de la coiffure.

Le problème c'est que mes parents n'avaient pas tellement les moyens de nous payer des études... alors, quand il y avait un problème scolaire dans la famille, ils n'insistaient pas trop... sauf pour mon frère, ils ont payé des études parce que c'était l'homme... Ils nous disaient toujours que dans le couple, c'était toujours l'homme qui ramenait à manger... jamais la femme, donc ce n'était pas nécessaire que nous les filles on ait un métier d'avenir. Moi, j'ai pu suivre l'école normalement, mais pour mes autres soeurs, qui n'ont pas pu aller jusqu'en terminale, ça a été vraiment le cycle court... le métier au bout de deux ans... un C.A.P. et puis aller travailler... et on en parle plus...

H. Je voudrais rajouter quelque chose. Moi, ça a été le contraire: mon père ayant souffert de son analphabétisme, il nous a poussés à fond dans les études. Il fallait faire des études. Il s'est sacrifié pour nous... Par exemple, il allait jusqu'à nous payer des cours privés de math, ou il nous achetait des encyclopédies super ou des trucs pour l'anglais, des disques... C'était une vengeance sur son passé à lui. Pareil pour les filles et les garçons. Moi, j'étais l'aînée. Quand j'étais petite, il me coinçait vraiment à la maison à faire mes devoirs.

Q. *Et en dehors de la vie à l'école, est-ce que vous avez souvenir d'avoir rencontré d'autres problèmes en France ?*

D. On a eu surtout des problèmes par rapport à la famille. Bon, on avait nos camarades de classe. J'étais aussi dans une banlieue où il y avait très peu d'immigrés, donc on n'avait que très peu de contacts... Les seuls contacts qu'on avait c'était à l'école, mais sorties de l'école, on n'avait aucune relation avec ces élèves qu'on voyait tous les jours. On était " clouées " à la maison.. Interdiction de sortir... de fréquenter... etc.

H. Oui, c'était le gros problème...

Q. *C'était parce que vous étiez des filles...*

H et D : Oui...

D. Mon frère, il sortait comme il voulait... Il n'avait aucun problème de ce côté-là.

H. Il y avait aussi les problèmes d'argent. Je veux dire, aller à la patinoire, on ne pouvait pas se permettre, payer à la piscine à l'enfant, ça allait, mais la payer à 6 ou à 7, c'était dur. Y a eu des problèmes matériels comme ça, mais le plus gros problème, ça a été dès que j'ai eu mes règles, de dire : " tu es une femme, tu restes à la maison, tu ne sors plus ".

Donc, bon, on arrivait à sortir quand même, en mentant... étant donné qu'au lycée, l'après-midi, on a pas cours, sortir à deux heures et dire qu'on est sorti à 6 heures...

Q. *Si vous aviez été en Algérie, le problème aurait été le même, sauf que tout l'environnement autour aurait fait pareil... ?*

H. Non, en Algérie, je ne pense pas que j'aurai été à l'école aussi longtemps... On m'aurait mariée...

D. Ma mère elle nous disait bien si on avait en Algérie, y aurait pas eu tous ces problèmes d'école, d'orientation, tout ça...

Q. *Ca a donc été plus dur à vivre parce que vous étiez en France...*

H et D : Oui, parce que nous étions en France.

D. Il y a le phénomène extérieur qui joue.

H. Dans ma famille pourtant, mon père n'était pas trop sévère. Par rapport aux autres filles immigrées, j'étais plus libre. Il m'aurait pas laissée aller seule au concert, mais il m'amenait. Je me souviens pour Julien Clerc, que j'aimais bien, il me déposait et il venait me rechercher après le soir. Mais le restant de ma famille jasait... Quand j'ai été en Algérie, toute seule, ils ont dit... " c'est un scandale, laisser ta fille aller seule en Algérie... "

Q. *Justement tu parles de l'Algérie, vous avez toutes deux été amenées à un moment à retourner en Algérie. Toi, H..., tu es partie volontairement et toi, D..., tu es partie contrainte par ta famille. Est-ce que vous pouvez dire comment vous avez vécu le retour, ce qui vous en reste comme impression et ce que ça a orienté dans votre vie aujourd'hui ?*

H. Au départ, quand je partais en vacances, c'était l'euphorie. Je trouvais l'Algérie formidable. On était très bien reçu. Au sein de la famille, on était très bien accueilli. Là-bas j'ai découvert le fait que j'étais vraiment Algérienne, jusque là je ne me reconnaissais pas en tant qu'identité algérienne... J'étais là en France, je vivais comme des Français et là-bas, j'ai vraiment découvert ma culture, mes racines. Ca s'était toujours bien passé tant que j'étais dans ma famille, parce que je ne voyais pas l'extérieur. Mais le jour où je suis partie seule au sein du volontariat, j'ai vraiment subi le racisme à l'envers :

On voyait des gamins nous courir derrière en nous traitant d' " immigréyette " en nous lançant des pierres parce qu'on portait un pantalon... Une fois, dans la rue à 8 heures du soir, j'ai eu des ennuis avec des flics, parce qu'une nana à 8 heures du soir dans la rue c'est impensable...

D. Moi , ça a été une expérience totalement différente, dans la mesure où je n'ai pas choisi d'aller en Algérie, et qu'il fallait que j'y vive...

Q. Tu y es restée plus longtemps...

D. J'y suis restée 21 mois en tout et je me suis vraiment sauvée à la dernière minute... J'étais arrivée en Algérie mal en point, mon père m'avait ramenée de force en Algérie, il avait fait l'aller avec moi...

Q. Dans quel but, voulait-il que tu ailles en Algérie... pour te marier ?

D. Non, pas me marier, pour me laisser là-bas. C'était à la suite de deux fugues que j'avais faites en France. Alors fugue pour fugue, mes parents ont estimé qu'il valait mieux que j'aille là-bas... parce que je leur posais trop de problèmes. J'étais pas la première. Ma grande soeur, ça avait fait pareil. Je l'ai retrouvée là-bas, mariée, en train d'accoucher d'une petite fille. On a été renvoyée toutes les deux pour la même raison, parce qu'ici en France, on avait des relations pas très " catholiques "... je dirais !! On fréquentait des Français et mes parents ne l'acceptaient pas.

Donc, la solution pour eux, c'était l'expédition en Algérie, pour nous couper du monde occidental... qu'on se replonge un peu dans le bain de chez nous..., croyant que ça allait nous ressaisir, qu'on allait se retransformer...

Mon père m'a d'abord déposée chez une tante, en lui disant qu'il fallait bien qu'elle fasse attention à moi...

Q. Qu'est-ce que tu as fait là-bas ?

D. J'ai proposé mes services dans une société nationale, par piston évidemment, car là-bas, ça marche comme ça... Je me suis plus tard inscrite à l'université pour refaire des études. C'était quand même un peu positif, j'avais pas mes parents derrière moi : je me suis mise à travailler, je disposais de ma paye... Et puis j'ai fini par aller vivre dans l'appartement d'une coopérante.

La vie commençait à me plaire un peu à la fin parce que j'avais réussi à me stabiliser un peu. Mais derrière la tête, j'avais l'idée de revenir ici, pas forcément définitivement, mais pour revoir un peu la France où j'avais quand même vécu très longtemps.. Et puis bon, il y a eu un problème de papiers et là j'ai fait mes papiers en 4ème vitesse et je me suis tirée dès que j'ai pu avoir mon passeport...

- Q. *Quels problèmes de papiers ?*
- D. Mon père avait été naturalisé, et moi, j'étais normalement Française. Tous les Français là-bas avaient le même système de carte de résidence que les immigrés ici, c'est-à-dire qu'ils devaient avoir une carte de travail et donc, moi, j'étais obligée si je voulais ressortir du territoire algérien de faire ces papiers, ce qui était inconcevable... Je ne pouvais pas honnêtement me présenter au commissariat du coin en disant : voilà je suis de nationalité française, il me faut une carte de résidence... J'ai été voir une assistante sociale au consulat de France et j'ai eu un passeport en quelques jours...
- Q. *Est-ce que tu parles arabe ?*
- D. Non.
- Q. *Comment faisais-tu là-bas ?*
- D. Là-bas, ils parlaient français. J'étais à Alger. A l'université, c'est en français. Il y avait des cours obligatoires en arabe, mais j'avais des cours d'arabe tout débutants... Là où je travaillais, toutes les relations étaient en français. Toute ma famille pratiquement parlait le français.
- Il n'y avait pratiquement pas de problèmes de communication avec les gens.
- Q. *Et si tu n'avais pas eu ces complications de papiers, penses-tu que tu serais restée ?*
- D. Je ne peux pas dire parce que de toute façon je ne me plaisais pas trop mal, mais j'avais envie de revenir aussi ici : j'essayais de là-bas de travailler mes parents pour leur dire que... bon... j'étais un peu stabilisée.
- Je pense que si j'étais revenue passer des vacances en France, je ne serais pas retournée en Algérie.
- Là-bas t'as beau être bien, je me suis retrouvée dans un cercle très fermé de coopérants, d'étrangers qui travaillaient en Algérie, alors, c'était un peu " scandaleux " d'être en Algérie, et de se retrouver finalement bien avec des gens qui sont étrangers !! Bon... parce que avec les Algériens et les Algériennes, j'ai eu des problèmes ; impossible de communiquer entre nous... des différences de mentalité, pas du tout le même comportement... ne serait-ce que de payer un café à un copain, ils trouvent ça inadmissibles. C'est le copain qui doit payer le café... des petits trucs comme ça qui te touchent ton quotidien et qui fait qu'à un moment donné y en a marre. Ce n'est plus possible...
- Q. *Ce qui fait qu'aujourd'hui, vous vivez toutes les deux en France, vous vivez chacune, l'une avec un Marocain, l'autre avec un Français, vous avez chacune un enfant, aussi, donc le choix de vivre ici est pratiquement fait pour toutes les deux ?...*

D. Pour moi, je dis que c'est pratiquement définitif.

H. Oui, moi aussi, je dis que c'est pratiquement définitif, surtout que mon retour en Algérie, c'était une fuite, un moyen d'échapper à ma famille. Je me disais : je ne peux pas rompre brutalement avec eux, ça leur ferait plaisir que j'aille en Algérie... pour travailler là-bas. Ils diront elle est retournée vers ses origines...

Donc, ce n'était pas un délit, tandis que partir de la maison, c'était commettre un crime abominable.

J'ai essayé de me réinsérer, comme ça n'a pas marché dès que je suis rentrée en France, je suis partie de chez moi, mais pendant quelques années encore, je suis restée avec l'idée du retour en Algérie...

Et puis, petit à petit, j'ai fini par me déculpabiliser... et me dire qu'en fin de compte toute ma vie était ici, j'avais la mentalité d'ici, quand je me revoyais petite, je me revoyais ici et que je n'avais pas envie de partir.

Moi, ça pose quand même un problème, avec mon ami Marocain, qui lui, aimerait rentrer...

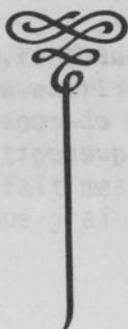
D. Je crois que ce sera bien d'y retourner en vacances, encore que ça m'effraie...

Ca fait 3ans 1/2 que je n'y suis pas retournée et j'ai parfois des envies folles d'y retourner et puis à d'autres moments une panique de pas savoir comment je vais être là-bas... comment je vais être reçue... alors, je retarde, je retarde ... Mais pour me réinstaller je ne pense pas... Non...

Q. *Vous vous sentez différentes ou non des femmes françaises comme moi qui ont le même âge et en quoi ? Qu'est-ce qui vous reste d'après vous de vos origines, d'avoir eu des parents qui sont venus un jour d'Algérie ? Comment vous vous définissez par rapport à ça ?*

D. Ca, ce n'est pas très clair, si tu veux, mais moi, je me sens différente par toute l'éducation que j'ai eue. Ya quand même une énorme différence... quand je me ressouviens de toutes mes périodes : enfance, adolescence... Y a tout un contenu culturel qui est complètement différent. J'ai jamais vraiment réfléchi à ça, mais je ne me sens pas pareil que les femmes françaises.

H. Moi, je ne me sens pas comme les femmes françaises, ni comme les femmes algériennes... mais en même temps, je me sens plus riche, j'ai l'impression d'avoir deux cultures : de connaître la culture arabe et la culture française. Au niveau musical, par exemple, je peux aussi bien écouter, de la musique Chaabi arabe que du rock français et je me sens bien dans les deux...



CULTURE D'ORIGINE

1. Questions. Réponses

En ce qui concerne justement les cultures d'origine, pensez-vous qu'il faut les favoriser ? si oui, comment ?

A) LES PARTIS

Parti communiste : rien trouvé.

Parti socialiste : rien trouvé.

P. S. U. : déclaration de principe : " *Prise en compte de la culture des minorités régionales et des immigrés* ".

Majorité : rien trouvé.

B) LES MILITANTS

Les militants ont de bonnes paroles : tâchant de tout concilier avec un faible certain pour favoriser les cultures d'origine (et ce, dès l'enfance et à l'école).

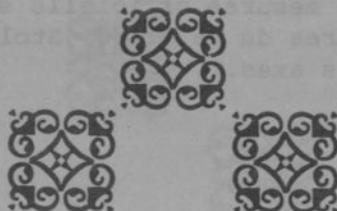
" *l'éducation devrait à la fois tenir compte de la culture d'origine et de la nécessaire adaptation à la société française.* "

Certains ont même le sens de l'humour :

" *Les cultures en voie de disparition sont au moins aussi importantes que les animaux du même nom. Elles font partie de notre patrimoine* "

Une seule personne a parlé de donner :

" *aux immigrés la possibilité de disposer de lieux et de se regrouper pour prendre en charge la transmission de ces cultures* ".



2. Réalités d'aujourd'hui

SURVOL DE LA SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES D'ORIGINE

Même si LANGUE D'ORIGINE n'égal pas CULTURE D'ORIGINE, c'est cependant une de ses expressions fondamentales.

Voyons donc rapidement quelles possibilités existent aujourd'hui tant pour les jeunes que pour les adultes dans l'apprentissage ou le perfectionnement de cette (ces) langue(s) d'origine.

1. LES JEUNES

En ce qui concerne les enfants et les jeunes immigrés scolarisés dans le système éducatif français, un certain nombre de mesures officielles ont été prises tout au long des années, tendant à favoriser l'enseignement des langues d'origine aux enfants étrangers.

Mais la succession des textes et la multiplication des circulaires (une bonne dizaine) tendent à prouver que finalement il s'agit davantage d'un voeu pieux que d'une réalité, ce que confirment d'ailleurs les statistiques mettant en relation le nombre d'enfants immigrés et le nombre de cours créés, à l'intérieur de l'Education Nationale. : " En 1977-78, le russe a été enseigné comme langue vivante à 23.145 élèves, alors que l'arabe, tout en étant la langue maternelle de plus de 2 millions de personnes vivant en France, n'a été enseignée qu'à 3.952 élèves et le Portugais pour une population de plus d'un million n'a été enseigné qu'à 3.258 élèves. "

(extrait de ANIMATION, action culturelle, éveil culturel, du CLAP)

EXPERIENCES :

Un certain nombre d'expériences d'animation en langues d'origine ou d'introduction des langues d'origine au sein de l'école ont été menées tant au niveau de l'enseignement préscolaire, primaire ou secondaire (par exemple, l'expérience du CEFISEM de Lyon en école maternelle).

Ce n'est malheureusement pas une chose admise partout et le terme d' " expériences " reste encore de mise...

Les associations, elles aussi, assurent et des cours et des animations en langue d'origine (citons dans le désordre : Alphatis dans le 18ème, S.F.M. à Stains, Relais de Ménilmontant dans le XIème, la CIMADE à Marseille, l'ASTM à Montpellier, etc...).

Toujours dans le domaine des expériences, on peut relever l'introduction d'un fonds spécifique concernant les pays d'origine dans certaines bibliothèques (Joie par les livres, Office Municipal de Créteil, Clamart, etc...)

2. LES ADULTES

Pour les adultes, les mesures officiels sont encore moins nombreuses. Au Conseil des Ministres du 26.11.80, Stoléru a fait une déclaration de principe fixant des axes...

MAIS QU'EXISTE-T IL DONC ?

A la télévision : Images de...
Mosaïques FR 3 de 10 h à 12 h

A la radio : 5 h 30 - 6 h, émissions d'information en langues
d'origine sur France Culture (quelques minutes par
nationalités).

En dehors du contenu, qui serait à discuter, il s'agit d'émissions marginalisantes et marginalisés au niveau des horaires et au regard du nombre d'heures consacrées, on peut considérer l'effort dérisoire...

Les cours proprement dits :

- des cours du soir (très peu nombreux) existent dans les écoles ;
- actuellement la plupart des universités se sont ouvertes à la formation permanente et ont intégré pour certaines quelques cours de langue d'origine, surtout d'arabe. En dehors du fait que les travailleurs immigrés (comme les nationaux) ne peuvent accéder à la formation permanente qu'avec l'accord de leur employeur, on imagine mal un travailleur - plus ou moins analphabète - faisant une démarche en direction de cours universitaires. Résultat : ces cours intéressent plutôt des étudiants étrangers ou des Français.
- l'essentiel du travail dans ce domaine est fourni par des initiatives privées d'associations telles, l'ICRA, ALPHATIS, etc... des associations étrangères (Amicale des Algériens), des cours à la mosquée, par l'intermédiaire des ambassades ou encore par le biais de sociétés privées à but lucratif qui enseignent l'arabe comme toute autre langue étrangère et ne touchent naturellement pas les travailleurs immigrés...

Vous pouvez consulter sur les cours d'arabe à Paris la brochure du CLAP secteur arabe, 8 rue de Choisy, Paris 13^{ème} " Liste des cours d'arabe ".

A CONSULTER, si cela vous intéresse

L'Islam en France, publié au CIEMM, 46 rue de Montreuil, PARIS 11^{ème}
Langues et cultures des immigrés, MIGRANTS FORMATION n° 38-39, mars 1980.

Table ronde sur les langues d'origine, CLAP, supplément au n° 83 d'Alphabétisation et Promotion.

Les usages sociaux de la culture des immigrés, Abdelmalek SAYAD, CIEMM, 1978.

La culture d'origine, éléments de réflexion proposés par Xavier Couillaud, CIEMM, 1981.



EXTRAITS DU BILAN D'UNE EXPÉRIENCE
MENÉE À STAINS SUR LA LANGUE ET
CULTURE D'ORIGINE À DESTINATION
DES ENFANTS IMMIGRÉS.

(expérience menée par l'association
SOLIDARITE FRANCAIS-MIGRANTS (SFM))

Ce projet s'adressait aux enfants français aussi bien qu'aux enfants arabes pour ne pas créer de sous-groupe constitué d'enfants ayant déjà beaucoup de difficultés à s'intégrer, mais aussi pour revaloriser auprès des enfants français la culture dépréciée de leurs camarades immigrés.

Dès le début, les enfants intéressés par le projet étaient en grande partie maghrébins et plus particulièrement algériens, avec 3 Français au départ.

Il a été demandé aux enfants de s'engager à venir deux fois par semaine : mercredi et samedi ; surtout pour ceux inscrits au cours de langue, de faire connaître les activités qu'ils aimeraient pratiquer.

Les activités proposées étaient raisonnables et cadraient bien avec le projet : poterie, tissage, musique maghrébine (avec utilisation d'instruments musicaux traditionnels : flûte, derbouka, bendir, etc), cuisine (dans la perspective de travailler sur les recettes pour en établir un petit livre proposé aux enfants par les enfants), dessin-peinture à partir de contes arabes et berbères afin de leur transmettre la tradition orale de ces langues, projections de diapos, permettant à ceux qui n'y sont jamais allés (et il y en a beaucoup) *de voir de quoi ça a l'air le pays !*, sorties lorsque quelque chose concerne notre projet.

FONCTIONNEMENT

Le partage en groupes s'est fait selon un critère principal : l'âge. Aussi, 3 groupes se sont formés :

- groupe 1 : enfants de 8 à 11 ans
- groupe 2 : enfants de 12 à 14 ans
- groupe 3 : animation avec des enfants qui ne viennent pas au cours de langue (pas de critère d'âge).

Cela deux fois par semaine.

GROUPE 1

Après beaucoup de tâtonnements, une " méthode d'apprentissage " a été retenue à travers des dialogues se basant sur les connaissances des enfants, et à travers des éléments d'écriture. L'écriture jouera - par la vertu de la calligraphie (quoique modestement abordée) - un rôle de " fascination " sur les enfants. Nous sommes étonnés de l'importance donnée à l'écrit par les enfants, alors que nous craignons - au départ - de l'aborder et, à plus forte raison, de l'approfondir.

Le chant a été beaucoup utilisé. Cela consistait à apprendre une chanson de 3 ou 4 lignes avec des mots simples qui reviennent souvent. Cela a permis non seulement de chanter, mais aussi d'apprendre des mots que les enfants s'amusaient à employer dehors !

Des danses maghrébines - surtout algériennes - ont été organisées avec des enfants très ouverts à ce genre d'expression (il y a eu au total 20 séances)

En octobre-novembre, nous avons beaucoup travaillé sur les contes avec des illustrations par le dessin, tentant d'introduire la réalité régionale et linguistique sur la base des contes berbères. Les enfants étaient très intéressés par ce problème que les parents n'abordaient qu'en réaction envers la communauté kabyle quand il s'agit d'arabophones et dans le sens inverse lorsqu'il faut parler d'arabes.

Les enfants étaient très ouverts à tout ce qui touche au pays ; ainsi une discussion s'est engagée à propos du tremblement de terre à El Asnam, l'organisation des secours, le rôle de la France, etc.

Le mois de décembre a été consacré à la musique. Les enfants apportaient des disques afin de les écouter en groupe. Ils invitaient souvent leurs camarades français ou immigrés à participer aux séances de musique ou de dessin *pour voir ce qu'on fait en arabe*.

GROUPE 2 (inscrits : 28)

Ce groupe, de par sa composition, était plus " facile " à cause de l'âge. Comme avec le groupe 1, apprentissage de l'alphabet, puis remise de fiches comportant des dessins et des noms correspondant en arabe. Ce groupe était très attaché à l'apprentissage de la langue et à chaque fois que les enfants réussissaient à comprendre ou apprendre quelque chose, ils étaient tellement heureux, qu'ils ne pensaient plus qu'à en faire davantage ! D'après plusieurs parents, ce cours a permis à des enfants de résoudre des problèmes d'infériorité dûs aux échecs qu'ils rencontraient à l'école française.

Le travail avec ce groupe d'enfants est pareil à un travail réalisé avec des adultes, tant leurs motivations sont grandes : avec eux, il a été possible de faire une approche de la civilisation arabo-musulmane, sous la forme de lecture de livres qu'ils recherchaient eux-mêmes dans les bibliothèques de l'école ou du quartier. De même ont été abordés les problèmes de l'immigration, à partir des accords franco-algériens.

GROUPE 3

Ce groupe avait pour objectif de réunir les enfants ne participant pas au cours de langue. En réalité, presque tous les enfants appartenaient aux deux groupes précédents plus 6 ou 7 enfants extérieurs à ces deux groupes.

Le groupe a décidé d'organiser des sorties avec la consigne que les grands prendraient en charge les petits pour aider l'animatrice. La visite à la Mosquée de Paris (à l'occasion de l'Aïd El Adha) s'est donc faite dans cet esprit. 3 mères se sont jointes au groupe.

La seconde séance a été consacrée à une discussion sur la signification de l'Aïd, avec production par chaque enfants de petits textes montrant leurs connaissances de la religion islamique.

Les séances de cinéma ont également été bien accueillies. La projection d'un film tchèque " Train pour une station ciel " retraçant la vie de deux enfants quelques mois avant la 2ème guerre mondiale, a permis une discussion sur le rôle des grands-parents (en référence au film), ainsi que sur la guerre d'Algérie. (Mais ce thème - pour susciter un intérêt immédiat - a un contenu trop violent et un rapport trop lointain, car l'histoire de la guerre d'Algérie est reléguée dans la famille au rang des valeurs historiques et sociales que l'on ne touche pas.

Une sortie au cinéma a été aussi organisée avec le groupe 2. Les enfants ont choisi eux-mêmes leur film (terreur, extra-terrestres !!). L'animatrice n'est pas intervenue pour choisir autre chose.

Après cette séance, un grand nombre d'enfants se sont inscrits au " cours d'arabe " *parce qu'on n'y fait pas que de l'arabe* ".

LIEN AVEC LES PARENTS

Deux réunions ont eu lieu avec les parents : la première pour expliquer le travail avec les enfants tant pendant les cours que les séances d'animation. Une information de la langue arabe leur a été donnée pour les aider à réfléchir et à se sentir concernés par les problèmes scolaires de leurs enfants (sans aller jusqu'à l'angoisse !!).

La deuxième s'est tenue en fin d'année (décembre) dans un but d'information et de compte-rendu ; d'autre part, la discussion a porté sur le souhait de voir tous ces parents s'organiser en comité de parents d'élèves pour revendiquer l'enseignement de l'arabe dans les écoles, ce qui permettrait aux associations de faire un travail d'animation culturelle.

Une deuxième partie avec une intervenante extérieure était plus axée sur les problèmes de l'immigration. Les parents ont souhaité le renouvellement de ces rencontres, afin de trouver " *un lieu où l'on puisse se retrouver et être informés* ".

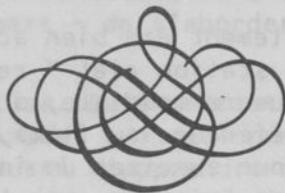
CONCLUSION

Des enfants - qui refusaient de venir au cours et ne s'y présentaient que par crainte de leurs parents - ont fini par s'y intéresser et par être parmi ceux qui s'y accrochaient le plus.

Les quelques acquisitions faites par les enfants ont permis de meilleurs rapports tant entre les enfants eux-mêmes (ils ne raillent presque plus les camarades qui prononcent mal) qu'avec les parents, lesquels sont heureux de constater que leurs enfants leur posent des questions sur le pays (les coutumes, la musique, la cuisine, la religion) et qu'ils confrontent à ce que dit l'animatrice, la maîtresse *d'arabe*.

Même si nous ne pouvons tirer tout de suite des conclusions, nous pouvons quand même dire que nous avons réussi une partie de notre projet :

- rapprocher les enfants de leurs parents ;
- leur permettre de " *montrer qu'ils connaissent des choses sur leur pays* " ce qui leur donne beaucoup d'assurance à l'école française : " *le professeur nous posait des questions, et pour une fois, j'ai levé la main, parce que je connaissais la réponse ; tu nous en as parlé avant...* ".



DROIT DE VOTE

DROIT D'ASSOCIATION

1. Questions..Réponses

Enfin, les immigrés n'ont à présent aucun droit de vote et ne sont pas consultés sur ce qui les concerne directement ou indirectement.

Quelle est votre position sur cette question ?

Ainsi que sur le droit d'association des personnes étrangères ?

A) LES PARTIS

Le Parti socialiste est pour le vote des immigrés aux municipales après une présence de 5 ans en France (il semblerait que Jacques Chirac ait fait une déclaration similaire, il y a de cela quelques temps ?)

L'UDF et le parti communiste n'en parle pas.

Le PSU défend " la reconnaissance aux travailleurs immigrés d'un statut civique à part entière, incluant le droit de vote ".

En ce qui concerne le droit d'association, seuls le parti socialiste et le PSU sont clairs et reconnaissent ce droit dans leurs programmes.

B) LES MILITANTS

Les militants ont la plupart le réflexe d'accorder généreusement le droit de vote à tous les immigrés - pour les élections du moins municipales - et l'étendent assez souvent aux élections en général (sans restriction apparemment) Quelques-uns demandent une réciprocité dans les autres pays.

Deux exceptions, notre militant RPR " je suis totalement hostile au vote de cette catégorie de travailleurs. Je m'étonne même que l'on puisse proposer de telles mesures " et la CNT qui déclare : " il ne nous semble pas , en tant que syndicalistes révolutionnaires, que c'est le moyen adéquat pour changer la société et résoudre les problèmes qui s'y posent " mais ils ajoutent (rejoignant l'ensemble des militants de gauche interrogés) " nous défendons par contre le droit d'association et le droit syndical pour les personnes étrangères, car il nous semble un moyen plus propice pour qu'elles puissent défendre directement leurs intérêts ".

2. Réalités d'Aujourd'hui

C'est le décret-loi de 1939 qui aujourd'hui encore régit " la liberté " d'association des étrangers.

C'est à la veille de la dernière guerre, en raison de la situation historique en particulier la lutte contre les regroupements nazis, qu'un article intitulé " des associations étrangères " est ajouté à la loi de 1901*

QU'EST-CE QUE CE DECRET-LOI ? ?

L'élément central en est la soumission de la formation d'une association dite " étrangère " à l'autorisation préalable du Ministre de l'Intérieur.

Mais d'autres aspects sont à dégager :

a) la définition des associations étrangères

" sont réputés associations étrangères, quelle que soit la forme sous laquelle ils peuvent éventuellement se dissimuler, les groupements présentant les caractéristiques d'une association qui ont leur siège à l'étranger ou qui, ayant leur siège en France, sont dirigés en fait par des étrangers, ou bien ont soit des administrateurs étrangers, soit le quart au moins de membres étrangers ".

La notion de " en fait " laisse une marge importante d'appréciation et d'arbitraire au Ministère de l'Intérieur. D'autre part les deux derniers critères ne permettent pas à des associations comme la nôtre de tenter la participation légale des immigrés à nos activités, au risque de tomber sous la réglementation des associations étrangères.

b) L'existence légale des associations étrangères

- L'association ne peut se former ou exercer son activité sans autorisation préalable du Ministère de l'Intérieur : cette autorisation n'est JAMAIS définitive mais accordée à TITRE TEMPORAIRE ou soumise à renouvellement ; enfin, cette autorisation peut être retirée à TOUT MOMENT PAR ARRETE.
- L'autorisation " peut être subordonnée à l'observation de certaines conditions " : il n'existe pas de documents qui fixent ces conditions.
- Les associations étrangères sont soumises à un contrôle étendu des Pouvoirs publics (le pouvoir est donné aux préfets).

c) L'association étrangère non autorisée est NULLE DE PLEIN DROIT : c'est-à-dire les actes passés par l'association sont nuls et ses biens liquidés.

d) les recours : le Ministère de l'Intérieur est souverain. Son pouvoir discrétionnaire est ainsi consacré.

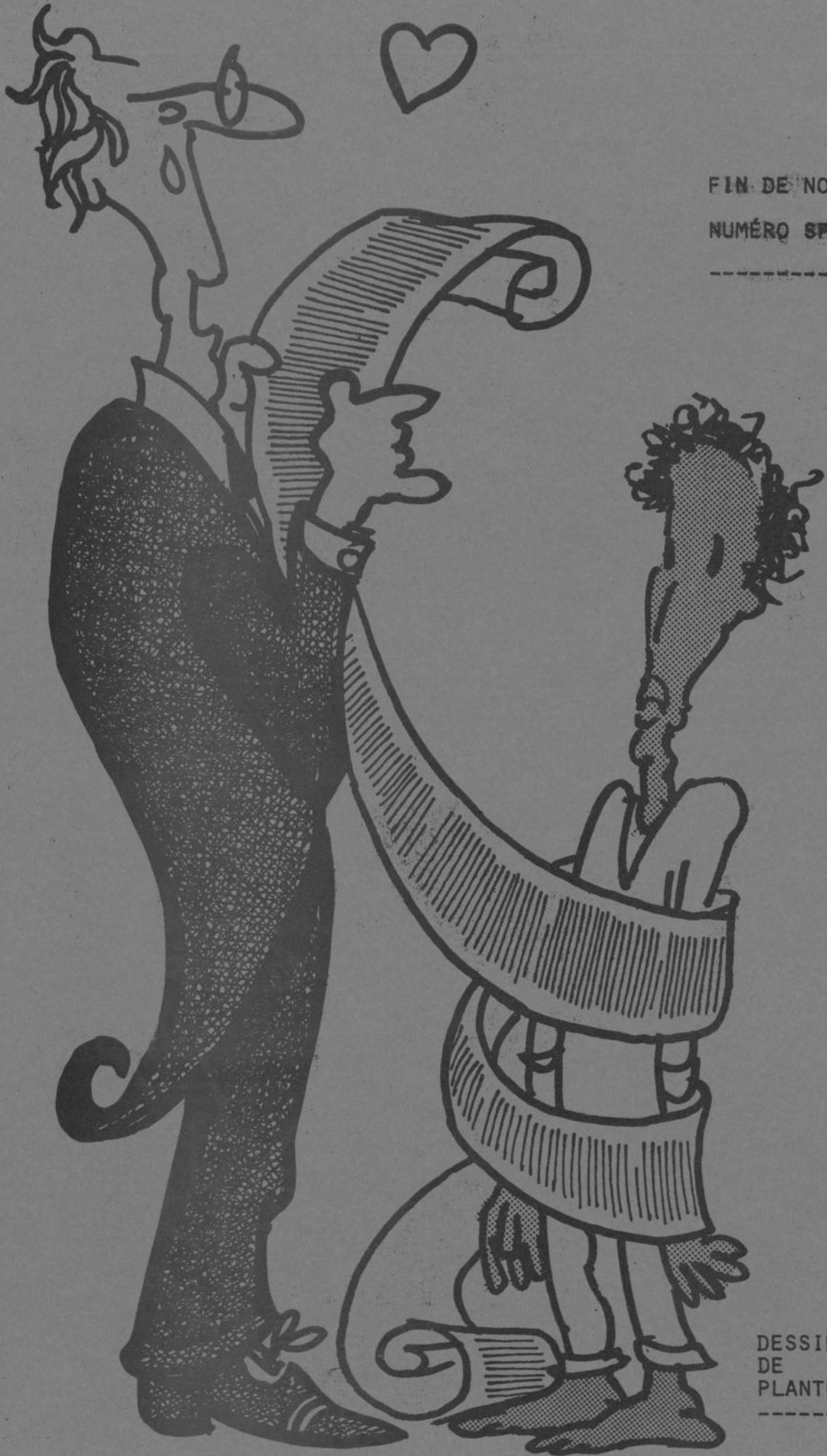
e) enfin, les sanctions pénales envers ceux qui contreviennent complètent cet arsenal.

D.L.

Bibliographie : " Les Etrangers et le droit d'association " édité par la CIMADE, 176 rue de Grenelle, PARIS 7ème

" La liberté d'association, un droit pour tous " in JEUNESSE AN 2000 Mars 1979, supplément au n° 61, 21 rue de Provence, 75009 PARIS

* Loi de 1901 : la loi du 1 et du 2 juillet 1901 concerne la formation et la capacité juridique des associations.



FIN DE NOTRE
NUMÉRO SPÉCIAL

DESSIN
DE
PLANTU
